



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

369^e séance

Lundi 2 avril 2018, à 10 heures

New York

Président : M^{me} Bird (Australie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Ouverture de la session

La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session de fond de 2018 de la Commission du désarmement des Nations Unies.

Avant que nous n'abordions le premier point à l'ordre du jour, j'aimerais, au nom de tous les membres de la Commission, souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Tom Markram, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement. Sa présence parmi nous aujourd'hui témoigne de l'importance de la Commission du désarmement des Nations Unies en général et des attentes élevées des États Membres à l'égard de cette session en particulier. J'aimerais tout d'abord faire part de quelques réflexions sur le travail qui nous attend du point de vue de la présidence.

Je souhaite, en premier lieu, remercier l'ensemble des délégations pour l'esprit de souplesse et de coopération dont elles ont fait preuve au cours de nos consultations officieuses et de la session d'organisation qui a précédé la présente session. L'adoption rapide du projet d'ordre du jour provisoire a permis à chacun d'entre nous de se faire une idée plus précise des sujets qui seront examinés au cours du présent cycle et, par conséquent, de la meilleure façon de les préparer. Cette première année d'un cycle de trois ans revêt une importance capitale. Nous ne pouvons espérer un résultat positif à la fin du cycle si nous ne prenons

pas un bon départ cette année. Heureusement, les efforts déployés par tous au cours du dernier cycle sont venus nous rappeler à quoi ressemble le succès de la Commission du désarmement des Nations Unies et la volonté dont toutes les délégations doivent faire preuve pour obtenir ce succès. Faisons de notre mieux pour suivre une voie similaire alors que nous entamons un nouveau cycle.

Le moment nous paraît également approprié pour examiner le rôle que nous voulons voir jouer par la Commission du désarmement au sein du mécanisme de désarmement existant. Si la Commission du désarmement doit délibérer et formuler des recommandations pouvant être reprises par d'autres parties du mécanisme de désarmement, il va sans dire que nous devons parvenir à des résultats à la hauteur de cet objectif. La semaine dernière, la Conférence du désarmement est tombée d'accord sur la création de cinq groupes subsidiaires ciblés et la nomination des coordonnateurs pour ces groupes, ce qui est une évolution positive. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 se tiendra juste après la conclusion de ce cycle triennal de la Commission du désarmement. Il est possible que l'Assemblée générale consacre une quatrième session extraordinaire au désarmement en 2021 ou 2022, avant que le prochain cycle de la Commission du désarmement n'ait achevé ses travaux.

La Commission du désarmement ne doit pas travailler de manière isolée par rapport à ces processus,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-09132(F)



Document adapté

Merci de recycler



ce n'est d'ailleurs pas son intention. Dans le cadre de nos délibérations de cette année, les délégations pourraient donc examiner comment ce cycle de la Commission du désarmement peut jouer un rôle productif dans tous les processus que je viens de mentionner. En tant que Présidente, je voudrais encourager toutes les délégations à garder cela à l'esprit.

Je suis très heureuse de donner maintenant la parole à M. Tom Markram, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement.

M. Markram (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement. Je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadrice Gillian Bird pour son élection et à l'assurer de l'entière coopération et du plein appui du Secrétariat.

Il y a seulement six mois, le Secrétaire général a mis en garde l'Assemblée générale contre le danger nucléaire grandissant. Il s'est notamment préoccupé de la rhétorique belliqueuse et de l'escalade des tensions dans la péninsule coréenne, qui risque de déboucher sur une situation de crise. Il s'est inquiété également de l'affaiblissement de l'engagement en faveur de la maîtrise des armements stratégiques dans d'autres domaines et de l'incidence que cela pourrait avoir sur le régime de non-prolifération nucléaire.

De plus, nous avons été témoins de l'emploi continu d'armes chimiques en toute impunité en République arabe syrienne. L'emploi d'armes lourdes et d'explosifs dans les zones peuplées a continué de dévaster la vie des civils et l'infrastructure dont ils dépendent. Les progrès rapides de la science et de la technologie donnent naissance à de nouvelles méthodes et à de nouveaux moyens de guerre, avec des conséquences potentiellement indésirables ou incertaines.

Dans ce contexte, le Secrétaire général a annoncé son intention d'élaborer un programme de désarmement centré sur un désarmement qui sauve des vies. Le Bureau des affaires de désarmement a adopté une approche inclusive et multipartite pour l'élaboration de ce programme. Nous travaillons à sa publication dans le courant du printemps.

Depuis septembre, il n'y a eu aucun changement fondamental dans les tendances interdépendantes qui sapent l'efficacité de la maîtrise des armements et nuisent à la paix et à la sécurité internationales. Toutefois, certains signes récents de progrès montrent

que cet organe peut apporter une contribution unique et constructive au début de son nouveau cycle.

Le Secrétaire général a été encouragé par l'annonce d'une réunion au sommet d'ici au mois de mai entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. À cet égard, l'engagement de la République populaire démocratique de Corée en faveur d'une dénucléarisation à la suite des récents pourparlers tenus en Chine est une évolution positive. Nous espérons que ces faits nouveaux positifs marqueront le début d'un processus plus long de dialogue sincère menant à une paix durable et à la dénucléarisation dans la péninsule coréenne.

En février, le Secrétaire général a également félicité la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique d'avoir réussi à ramener leurs forces nucléaires stratégiques aux niveaux requis par le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START). Il demeure impératif que cette mesure soit suivie d'un leadership et d'un dialogue soutenus débouchant sur de nouvelles réductions et des progrès irréversibles vers le désarmement. À une époque où les craintes suscitées par les armes nucléaires dans le monde sont plus vives que jamais depuis la guerre froide, les mesures de désarmement et de maîtrise des armements sont plus vitales que jamais.

Il est donc encourageant de voir quelques signes mineurs mais importants d'une nouvelle vie dans les organes des Nations Unies chargés du désarmement. La décision de la Conférence du désarmement de créer des organes subsidiaires est une innovation précieuse. Son importance sera finalement jugée à l'aune de sa capacité à conduire à la reprise des négociations. Pour sa part, la Commission du désarmement a jusqu'à présent réussi à consolider sa session de l'année dernière en entamant le nouveau cycle avec l'adoption rapide d'un ordre du jour comprenant le premier sujet nouveau abordé depuis 18 ans.

En ce qui concerne les questions de fond à l'examen dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, chacun ici doit être parfaitement conscient des difficultés et des divisions qu'elles font naître. En tant qu'organe universel ayant pour mandat de tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus, la Commission ne peut espérer progresser que si elle évite de réexaminer les résultats d'autres processus et de rouvrir des différends irréconciliables.

La force de cet organe est sa composition universelle, qui garantit un débat inclusif avec la participation de toutes les principales parties prenantes. Un point de départ possible des délibérations consisterait à s'appuyer sur l'exemple le plus récent de consensus sur l'avenir du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, à savoir les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, qui ont été approuvés par la quasi-totalité des États représentés dans cette salle. Bien que ce document n'ait pas été adopté par l'ONU, la plupart des mesures qu'il renferme sont le reflet de principes et d'aspirations universels. Il pourrait donc être utile qu'un organe tel que la Commission étudie les moyens par lesquels il peut appuyer la mise en œuvre de ces objectifs.

Les dernières décennies nous ont enseigné que lorsque les négociations sur le désarmement sont difficiles, la mise en œuvre de mesures collatérales pour la maîtrise des armements contribue à renforcer la confiance, apaiser les tensions et créer un environnement favorisant le progrès.

Dans le domaine nucléaire, des mesures collatérales de ce type, dont beaucoup font désormais partie de l'approche par étapes désormais traditionnelle, ont été mises au point essentiellement pour arrêter et inverser la course aux armements. L'examen de questions plus vastes touchant à la sécurité stratégique pourrait aider à sortir de l'impasse actuelle et à prévenir l'émergence d'une nouvelle course aux armements. Parmi les mesures collatérales importantes pouvant faire l'objet d'un accord figurent la réduction des risques, la transparence et l'engagement de non-utilisation réciproque.

L'une des mesures collatérales spécifiques en faveur du désarmement à laquelle cet organe devrait sans aucun doute être en mesure de contribuer consisterait à préserver de tout conflit l'espace extra-atmosphérique. Plusieurs tendances récentes ont des répercussions sur la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Il s'agit notamment de l'augmentation considérable du nombre et de la diversité des acteurs opérant dans l'espace, y compris les gouvernements et le secteur privé; de la prolifération des débris spatiaux dangereux; de la dépendance croissante à l'égard de l'espace dans les secteurs civil, gouvernemental et militaire; de la poursuite du développement et de la diffusion de missiles terrestres capables de fonctionner comme armes antisatellite; et du développement continu

des technologies et concepts ayant une application potentielle dans les systèmes de défense spatiale.

Tant que certains continueront de considérer l'espace comme un domaine potentiel de combat, nous serons confrontés à la menace croissante d'une militarisation et de conflits, et nous pouvons être certains que tout conflit aurait des conséquences dramatiques. Fort heureusement, malgré des tensions géopolitiques et stratégiques, les principales nations spatiales et les autres acteurs de l'espace continuent de s'entendre sur les moyens de progresser dans un certain nombre de domaines.

L'un de ces domaines est la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance. De telles mesures peuvent contribuer à réduire les menaces en atténuant les malentendus et en clarifiant l'incertitude quant aux intentions et aux capacités. Elles peuvent également servir de base à des approches vérifiables de la maîtrise des armements dans l'espace et à l'élaboration ultérieure d'instruments juridiquement contraignants.

L'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et son accès concernant tous les pays, il est essentiel que les mesures de confiance et de transparence soient examinées dans un cadre inclusif. Les délibérations de la Commission sur les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales sont donc l'occasion pour les États Membres d'examiner et d'aider à mettre en pratique les recommandations contenues dans le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189).

Je terminerai par les observations du Secrétaire général dans son discours prononcé cette année devant la Conférence du désarmement :

« Le désarmement et la maîtrise des armements sont des projets complexes qui comportent une multitude de petites étapes. Chacune d'entre elles a une incidence sur les autres. Chaque attaque au gaz, chaque essai nucléaire nous met davantage en danger. Nous ne pouvons envisager une nouvelle érosion du cadre mondial du désarmement. Au contraire, nous devons inverser d'urgence cette tendance ».

Comme c'est le cas pour nos collègues basés à Genève, les membres ont pris l'un des meilleurs départs depuis de nombreuses années. J'espère qu'ils saisiront cette occasion avec sagesse. Je leur souhaite bonne chance pour que cette session soit couronnée de succès.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, je tiens à remercier M. Markram pour sa déclaration lucide et constructive. Il nous a fourni des éléments de réflexion et des suggestions très utiles pour la Commission et les groupes de travail au début de ce cycle triennal.

Organisation des travaux

La Présidente (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa séance d'organisation, le 21 février, la Commission a pris note de l'ordre du jour provisoire pour sa session de fond de 2018, publié sous la cote A/CN.10/L.80/Rev.1.

Élection des autres membres du Bureau

La Présidente (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant passer au point 3 de son ordre du jour, qui porte sur l'organisation des travaux, y compris l'élection des membres du Bureau.

Comme les membres s'en souviendront, la Commission doit encore élire trois vice-présidents, un pour chacun des groupes régionaux suivants : le Groupe des États d'Europe orientale, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. J'ai été informée que des consultations sont encore en cours au sein de ces groupes en vue de la nomination de candidats pour les postes de vice-président. Par conséquent, nous procéderons ultérieurement à l'élection de ces vice-présidents.

Je crois comprendre qu'il y a un accord général sur les candidatures des Présidents des Groupes de travail désignés par la présidence dans la lettre datée du 1^{er} mars. En l'absence d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation M^{me} Diedre Mills, Ministre et Représentante permanente adjointe de la Jamaïque, Présidente du Groupe de travail I, et M. Jeroen Cooreman, Représentant permanent adjoint de la Belgique, Président du Groupe de travail II.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, j'adresse mes chaleureuses félicitations aux présidents nouvellement élus des Groupes de travail et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs fonctions. Je suis certaine qu'ils apporteront une contribution importante au bon déroulement des travaux de la Commission cette année.

J'appelle à présent l'attention des membres de la Commission sur le calendrier des séances, publié sous

la cote A/CN.10/2018/CRP.1, qui a été distribué par le Secrétariat.

À cet égard, je voudrais appeler l'attention sur les questions relatives à l'efficacité de l'utilisation des services de conférence par la Commission. Conformément à la résolution 70/9, les organes intergouvernementaux, comme la Commission, ont pour mandat d'optimiser le taux d'utilisation des ressources affectées aux services de conférence. Le taux moyen d'utilisation des services de conférence de la Commission au cours des 10 dernières années a été de 67 %, taux inférieur à la norme fixée à 80 %. La bonne nouvelle, c'est que le taux d'utilisation s'est optimisé de façon constante ces dernières années. Il s'est établi à 79 % l'année dernière, ce qui est beaucoup plus proche de la norme fixée à 80 %. J'espère que les membres se joindront à moi pour tout mettre en œuvre afin que la Commission puisse améliorer le taux d'utilisation des ressources affectées aux services de conférence. Cela suppose, notamment, de débiter et de conclure les séances dans les temps impartis et d'utiliser au mieux le temps alloué à nos séances.

Puis-je considérer que la Commission prend note du calendrier des séances publié sous la cote A/C.10/2018/CRP.1?

Il en est ainsi décidé.

Débat général

La Présidente (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant entamer l'échange de vues général, sur la base de la liste des orateurs inscrits pour le débat général par le biais du portail e-deleGATE. Je prie les délégations qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire sur la liste dès que possible, car nous avons l'intention de conclure le débat général demain matin.

Afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour l'échange de vues général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste évolutive des orateurs, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Je rappelle également à toutes les délégations déjà inscrites sur la liste que cela signifie qu'elles doivent être prêtes à prendre la parole à tout moment, et éventuellement plus tôt qu'elles ne l'escomptaient initialement.

Je rappelle également aux délégations que nous respecterons les modalités fixées pour le temps de parole, c'est-à-dire 15 minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe et 10 minutes pour les

délégations s'exprimant à titre national. J'appelle toutes les délégations à respecter le temps qui leur est imparti afin que toutes les délégations qui le souhaitent puissent s'exprimer.

M. Soemirat (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la présente session de fond de la Commission du désarmement ainsi que les Vice-Présidents et les Présidents des groupes de travail pour leur accession à ces fonctions. Nous tenons également à remercier M^{me} Gabriela Martinic, Ambassadrice d'Argentine, qui a présidé la Commission en 2016, les anciens membres du Bureau, ainsi que les anciens Présidents des Groupes de travail, du Venezuela et de la Bulgarie, pour leurs efforts lors de la session de fond de l'année dernière. Le Mouvement des pays non alignés assure la présidence de son entière coopération et espère que la présente session sera productive et affichera de bons résultats. Le Mouvement des pays non alignés rappelle sa position de longue date concernant la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et exprime sa détermination à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental de toute négociation dans ces domaines. À cet égard, le Mouvement réaffirme que la Commission du désarmement des Nations Unies, en vertu de sa composition universelle et de sa qualité d'unique organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies, a la pertinence voulue et le caractère central nécessaire pour l'examen de questions de désarmement spécifiques et la présentation de recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

La Commission du désarmement a, par le passé, apporté sa contribution dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, en adoptant 17 directives, recommandations et déclarations. Le Mouvement se félicite de l'adoption par consensus des recommandations du Groupe de travail II de la Commission du désarmement, intitulées « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Le Mouvement appelle tous les États Membres à parvenir à un consensus au sein du Groupe de travail de la Commission du désarmement des Nations Unies sur des recommandations en vue

d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Mouvement souligne qu'il est nécessaire d'obtenir sans tarder des résultats concrets durant le cycle actuel de la Commission du désarmement et, à cet effet, exhorte tous les États Membres, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse voulues. Il se tient prêt à coopérer de façon active et constructive avec toutes les parties afin de convenir de recommandations de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

Le Mouvement réitère sa profonde préoccupation face au manque de progrès qui caractérise la mise en œuvre par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations et engagements dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous les engageons énergiquement à mener à bien l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément aux obligations juridiques qu'ils ont contractées en la matière au niveau multilatéral au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), durant les Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP, et de l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris à la Conférence d'examen de 2000 et réitéré à nouveau en 2010. Le Mouvement réaffirme que ces obligations et engagements demeurent valides jusqu'à ce qu'ils soient honorés.

Le Mouvement insiste sur le fait que des progrès sont nécessaires dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects si l'on veut renforcer la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le Mouvement souligne que le désarmement nucléaire, qui est la plus haute priorité établie par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi qu'une obligation juridique multilatérale, ne doit pas être subordonné à des mesures de renforcement de la confiance, à des efforts de non-prolifération ou à la stabilité stratégique.

Le Mouvement souligne que la résolution 68/32 de l'Assemblée générale et sa version la plus récente, la résolution 71/71, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », fournissent une feuille de route concrète aux fins de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire avec, en urgence, l'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement en vue de la conclusion rapide d'une convention globale sur les armes nucléaires.

Le Mouvement insiste sur l'importance d'une plus grande sensibilisation du public à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et à la nécessité de leur élimination totale, notamment par la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Mouvement réaffirme qu'il importe de souligner les considérations humanitaires soient prises en compte dans toutes les délibérations portant sur les armes nucléaires et dans le cadre de la promotion de l'objectif de désarmement nucléaire. Le Mouvement exprime sa vive préoccupation face aux pertes humaines et aux destructions immédiates, aveugles et massives causées par tout emploi d'armes nucléaires et ses conséquences catastrophiques à long terme pour la santé humaine, l'environnement et d'autres ressources économiques vitales, mettant ainsi gravement en danger la vie des générations actuelles et futures. Dans ce contexte, nous réaffirmons que tous les États doivent se conformer strictement au droit international applicable, y compris le droit international humanitaire. À cet égard, le Mouvement rappelle l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, du 8 juillet 1996 (A/51/218, annexe) et appuie les discussions de fond sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme également la nécessité de conclure un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant afin de fournir une garantie efficace à tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances, à titre hautement prioritaire, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, qui demeure la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires.

Le Mouvement souligne que l'ensemble des activités et plans relatifs à l'amélioration des armes nucléaires existantes ou la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires contredisent l'objectif de la réalisation du désarmement nucléaire en tant qu'obligation juridique multilatérale, ainsi que les engagements contractés par les États dotés d'armes nucléaires à cet égard. Il réaffirme l'importance de l'application par les États dotés d'armes nucléaires des principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité internationale dans toutes les mesures relatives à l'accomplissement de leurs obligations et engagements dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Mouvement réaffirme le droit inaliénable de tout État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris le droit souverain de développer un cycle complet de combustible nucléaire au niveau national, à des fins pacifiques, sans discrimination, et de participer de la façon la plus complète possible à l'échange d'équipements, de matières et d'informations scientifiques et technologiques à des fins d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le Mouvement insiste à nouveau sur le fait que le meilleur moyen d'aborder les préoccupations relatives à la prolifération est de le faire dans le cadre d'accords négociés sur le plan multilatéral, universels, globaux et non discriminatoires. Les dispositifs de maîtrise de la non-prolifération doivent être transparents et ouverts à la participation de tous les États, et ne doivent pas imposer de restrictions à l'accès aux matières, matériels et technologies à des fins pacifiques nécessaires aux pays en développement.

Le Mouvement souligne que les questions relatives à la prolifération doivent être réglées par des moyens politiques et diplomatiques. Les mesures et initiatives prises à cet égard doivent l'être dans le cadre du droit international et doivent contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP regrettent que la neuvième Conférence d'examen n'ait pas pu dégager un consensus sur un document final malgré les efforts déployés par les délégations. Cet échec doit nous encourager à intensifier nos efforts pour atteindre l'objectif final du TNP : le désarmement nucléaire. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP insistent sur l'importance de la réalisation des engagements pris en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération nucléaire et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire lors des Conférences d'examen du TNP en 1995, 2000 et 2010.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP soulignent en outre que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, élément essentiel et partie intégrante de l'ensemble des décisions adoptées sans vote qui ont permis la prorogation indéfinie du TNP en 1995, doit être appliquée sans plus de retard, et ils réaffirment que cette résolution garde toute sa validité jusqu'à ce que ses objectifs soient pleinement atteints.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP expriment leur profonde déception face au fait que la conférence sur la création

au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, prévue en 2012, n'a pas été convoquée en dépit de la décision de consensus adoptée à la Conférence d'examen du TNP en 2010. Cela est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995 et représente une violation de l'accord collectif obtenu à la Conférence d'examen du TNP en 2010. Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP font valoir que les engagements et obligations des dépositaires du Traité à l'égard de cette zone, tels que figurant dans la résolution de 1995 et le Plan d'action de 2010, demeurent valables jusqu'à ce qu'ils soient honorés. Ils s'élèvent fermement contre les entraves dont les organisateurs allèguent qu'elles sont responsables de leur incapacité à organiser la conférence dans les délais impartis. À cet égard, les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP déplorent qu'Israël soit la seule partie, au Moyen-Orient, à avoir refusé de participer à la conférence prescrite par la Conférence d'examen de 2010. Les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP appellent à la mise en œuvre intégrale et immédiate de la résolution de 1995 et des objectifs de la Conférence d'examen de 2010 sur le Moyen-Orient, afin que soit évitée toute répercussion négative sur l'efficacité et la crédibilité du TNP, son processus d'examen et le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans son ensemble.

À cet égard, le Mouvement rappelle que, dans le document final du dix-septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu sur l'Île Margarita, en République bolivarienne du Venezuela, en septembre 2016, les chefs d'État et de gouvernement, tout en appuyant fermement la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, ont engagé toutes les parties concernées à prendre des mesures urgentes et concrètes en ce sens et, dans l'attente de la création de cette zone, ont exigé en outre qu'Israël, seul pays qui n'a jamais adhéré au TNP ni déclaré son intention de le faire, renonce à posséder des armes nucléaires, adhère au TNP sans conditions préalables et sans plus tarder, place rapidement toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire et mène ses activités liées au nucléaire conformément au régime de non-prolifération. Ils ont exprimé leur vive préoccupation au sujet de l'acquisition par Israël de capacités nucléaires, qui font peser en permanence une menace grave sur la sécurité des États voisins, ainsi que des autres États, et ont condamné Israël pour la mise au

point et l'accumulation continues d'arsenaux nucléaires. Ils ont également appelé à l'interdiction totale et complète du transfert à Israël d'équipement, d'informations, de matières et d'installations, de ressources et de matériels, ou de la fourniture d'une assistance, dans les domaines scientifiques et technologiques liés au nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'une volonté politique ferme et réelle s'impose pour appuyer le mécanisme multilatéral pour le désarmement, s'agissant en particulier des négociations qui se déroulent dans le cadre de la Conférence du désarmement, laquelle demeure la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Le Mouvement encourage la Conférence du désarmement à convenir dès que possible d'un programme de travail complet et équilibré, afin de pouvoir sortir de l'impasse où elle se trouve depuis longtemps et entamer ses travaux de fond. Dans ce contexte, le Mouvement demande l'ouverture d'urgence de négociations à la Conférence du désarmement sur des mesures efficaces de désarmement nucléaire en vue de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, en particulier sur une convention globale sur les armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés demeure gravement préoccupé par les conséquences négatives sur la sécurité du déploiement de systèmes de défense antimissile stratégique, qui pourraient engendrer une course aux armements et conduire à la mise au point de systèmes de missiles avancés et à une augmentation du nombre d'armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés reconnaît les intérêts communs de l'humanité tout entière et les droits souverains inaliénables et légitimes de tous les États à l'exploration et à l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques, réaffirme leur volonté de s'opposer à tout acte niant ou violant ce droit et souligne que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment l'interdiction du déploiement ou de l'utilisation des armes, éviterait que la paix et la sécurité internationales ne soient gravement menacées.

Le Mouvement souligne en outre qu'il importe au plus haut point de respecter strictement les accords de limitation des armements et de désarmement relatifs à l'espace, y compris les accords bilatéraux, et le régime juridique existant concernant l'utilisation de l'espace.

Le Mouvement souligne également une fois de plus qu'il est urgent que la Conférence du désarmement entreprenne des travaux de fond sur, entre autres, la

prévention d'une course aux armements dans l'espace, tout en prenant note de l'initiative conjointe russo-chinoise sur un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou du recours à la force contre des objets spatiaux, présentée à la Conférence du désarmement le 12 février 2008 et en 2014. Le Mouvement note que cette initiative constitue une contribution constructive aux travaux de la Conférence et une base solide pour la poursuite des discussions menant à l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant.

Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés prend note de l'adoption de la résolution 72/27, sur l'interdiction du déploiement en premier d'armes dans l'espace en vue d'assurer son utilisation à des fins exclusivement pacifiques. Le Mouvement se félicite également de l'adoption de la résolution 72/250, sur de nouvelles mesures concrètes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, qui demande la création d'un groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé d'examiner les éléments de fond d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet. Le Mouvement exhorte en outre tous les États Membres, en particulier ceux qui ont de grandes capacités spatiales, à contribuer activement à la réalisation de l'objectif consistant à prévenir la prévention d'une course aux armements dans l'espace, condition essentielle à la promotion de la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Le Mouvement appelle à la promotion et au renforcement de la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

En conclusion, le Mouvement réaffirme son plein appui au travail de la Commission, qui doit être renforcé par une volonté politique redynamisée afin de parvenir à des résultats probants susceptibles de faire progresser le désarmement et la non-prolifération à l'échelle mondiale.

M. Itegboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Groupe vous félicite, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies à sa présente session. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter les autres membres du Bureau

de leur élection et adressons nos remerciements à votre prédécesseur, S. E. M^{me} Gabriela Martinic, de l'Argentine, pour son ardeur au travail en sa qualité de Présidente de la session de fond de 2017. Le Groupe salue la nomination des Présidents des deux Groupes de travail et se réjouit à la perspective de travailler avec eux à la présente session. Le Groupe souhaite également remercier le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement pour ses remarques.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe est attaché au principe et à la validité de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et souligne que le meilleur moyen de résoudre les questions liées au désarmement et à la prolifération est de conclure des accords universels, complets et non discriminatoires négociés sur le plan multilatéral.

Le Groupe des États d'Afrique tient à souligner l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement en tant que seul organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Le Groupe considère que, malgré certaines difficultés, la Commission du désarmement a contribué de manière positive aux délibérations sur le désarmement. À cet égard, le Groupe se félicite de l'achèvement des travaux et de l'adoption par consensus de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques au cours de la session de 2017 de la Commission, mais regrette qu'un consensus n'ait pu se dégager sur le point de l'ordre du jour relatif au désarmement nucléaire. À ce propos, nous espérons que les délibérations portant sur les points à l'ordre du jour seront couronnées de succès.

Le Groupe exprime sa vive préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et considère toute doctrine justifiant la menace ou l'emploi de ces armes comme étant inadmissible et injustifiable. Par ailleurs, il rappelle l'avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de Justice (A/51/218, annexe), qui affirme que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris du droit international humanitaire. Dans cet esprit, le Groupe se félicite de l'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 7 juillet 2017. Le Groupe insiste sur le fait que le Traité ne porte pas atteinte au Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires (TNP) et qu'au contraire, il complète et renforce le régime de non-prolifération nucléaire avec le TNP pour socle, notamment en ce qui concerne l'application des obligations à l'égard du désarmement nucléaire contractées au titre de l'article VI du TNP. Le Groupe appelle par conséquent tous les États à appuyer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en le signant et le ratifiant dans les meilleurs délais. Le Groupe se félicite de l'attribution du prix Nobel de la paix 2017 à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires pour sa contribution à la conclusion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à l'élimination des armes nucléaires.

Le Groupe tient à rappeler la nécessité impérieuse de parvenir à l'universalité du TNP et d'assurer le respect, d'une manière équilibrée, totale et universelle, de chacun de ses trois piliers. À cet égard, le Groupe réaffirme les droits inaliénables des États de mettre au point, mener des recherches, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination et conformément à l'article IV du TNP. Le Groupe prend note du fait que, le 23 avril, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2020 le TNP débutera ses travaux. Il faut espérer que la conférence offrira l'occasion de renforcer le TNP en consolidant vraiment ses trois piliers. Le Groupe reste attaché à la promotion de ses objectifs généraux et appelle d'autres États parties, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement et leurs engagements irrévocables en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires. Le manque de progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de ces engagements solennels a provoqué une montée des divisions entre les États parties au TNP, ce à quoi il conviendra de remédier pendant les processus d'examen afin de restaurer la confiance entre les États parties. Le Groupe regrette que la neuvième Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en 2015, n'ait pu dégager de consensus sur un document final du fait de la décision regrettable de trois États parties au Traité.

Pour le Groupe des États d'Afrique, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires constitue une avancée importante vers la réalisation du désarmement nucléaire et des objectifs de non-prolifération. Par conséquent, le Groupe tient à rappeler la position dont l'Afrique s'enorgueillit à l'égard du Traité de Pelindaba, entré en vigueur le 15 juillet 2009, portant création en Afrique d'une zone exempte d'armes nucléaires. Le Groupe saisit cette occasion pour appeler tous les

États Membres à appuyer les efforts visant à ce qu'une telle mesure s'applique à d'autres parties du monde, notamment au Moyen-Orient.

Le Groupe appuie sans réserve l'appel en faveur de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et exprime à nouveau son profond mécontentement face à l'incapacité de mettre en œuvre les engagements et obligations énoncés dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et dans le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Le Groupe se déclare profondément déçu que la conférence prévue sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui aurait dû avoir lieu en 2012, n'ait pas été convoquée. À cet égard, les engagements et obligations énoncés dans la résolution de 1995, qui fait toujours partie intégrante de l'ensemble des mesures et du socle sur lesquels repose le consensus dégagé en 1995 sur la prorogation indéfinie du TNP, de même que l'ensemble de mesures prévues dans le plan d'action de la Conférence d'examen de 2010, demeurent valables jusqu'à ce qu'une telle zone soit créée.

Le Groupe des États d'Afrique souhaite insister sur l'objectif de la résolution 71/71 de l'Assemblée générale, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'objectif général d'un monde sans arme nucléaire, et appelle à la pleine mise en œuvre de cette résolution. Le Groupe appelle de ses vœux la tenue d'une conférence internationale de haut niveau. Il estime en effet qu'une telle conférence donnerait à l'Assemblée générale la possibilité de faire des recommandations concrètes, et d'intensifier les efforts internationaux pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Groupe se félicite de la convocation de la neuvième Réunion ministérielle des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui s'est tenue à New York en septembre 2017, et souligne qu'il importe de parvenir à l'adhésion universelle à cet instrument, en gardant à l'esprit les responsabilités particulières des États dotés d'armes nucléaires à cet égard, et d'encourager les États visés à l'annexe 2, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à signer et ratifier le TICE sans tarder afin de permettre son entrée en vigueur.

Le Groupe réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, non seulement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, mais aussi en tant qu'organe devant s'employer à sortir de l'impasse les négociations sur le désarmement nucléaire. Le Groupe souligne de nouveau la nécessité urgente pour la Conférence du désarmement de convenir d'un programme de travail global et équilibré et d'œuvrer à la concrétisation de l'objectif fixé au cours des négociations.

Le Groupe souligne qu'il est urgent que notre planète, y compris l'espace extra-atmosphérique, soit exempte d'armes nucléaires, car leur présence constitue une menace pour la paix mondiale et la survie de l'humanité. À cette fin, le Groupe souligne que l'espace, patrimoine commun de l'humanité, doit être exploré et utilisé à des fins exclusivement pacifiques et dans l'intérêt de tous les États, quel que soit leur développement social, économique ou scientifique. Le Groupe souligne l'importance du cadre juridique international qui permet une exploration de l'espace fondée sur les principes de la non-appropriation et des utilisations pacifiques de l'espace, conformément aux cinq traités des Nations Unies régissant les activités spatiales, en particulier le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. À cet égard, le Groupe maintient que les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales continuent de représenter une contribution importante au maintien de l'espace à des fins pacifiques.

Le Groupe se félicite de l'adoption en 2016 de la politique et de la stratégie spatiales africaines et considère qu'il s'agit d'un cadre politique important pour la réalisation d'un programme spatial africain, tel qu'envisagé par l'Agenda 2063 de l'Union africaine. À ce propos, le Groupe réaffirme que l'immense potentiel des techniques et applications spatiales devrait être également bénéfique pour tous les États Membres, quel que soit leur niveau de développement socioéconomique ou scientifique, et demande à l'ONU de promouvoir un accès égal et non discriminatoire à l'espace pour toutes les nations.

La prolifération des débris spatiaux demeure un sujet de vive préoccupation pour le Groupe africain étant donné ses conséquences sur l'avenir de l'exploration et de l'utilisation de l'espace. La réduction des débris

spatiaux et la limitation de leur formation devraient donc figurer parmi les priorités de l'action de l'ONU. C'est dans ce contexte que les défis liés aux activités spatiales, en particulier les débris spatiaux, doivent être traités de manière à ne pas compromettre le développement des capacités spatiales des pays en développement.

Le Groupe des États d'Afrique tient à souligner à nouveau le travail réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour contribuer au règlement des questions de désarmement et fournir l'assistance nécessaire aux États membres du Groupe des États d'Afrique dans la mise en œuvre des activités en faveur du désarmement, de la paix et de la sécurité. Le Groupe insiste sur la nécessité de continuer à renforcer tous les centres régionaux des Nations Unies pour le désarmement afin qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leurs mandats à cet égard.

Enfin, le Groupe réaffirme l'importance cruciale que revêtent la volonté politique et la transparence, y compris les principes de vérifiabilité et d'irréversibilité dans le domaine du désarmement, s'agissant des questions liées au désarmement et à la sécurité sur le plan international. Le Groupe plaide pour un dialogue véritable et soutenu alors que nous entamons nos travaux sur les grandes questions et espère que des propositions concrètes pourront être avancées et qu'un consensus pourra être obtenu aux fins de la paix et de la sécurité de tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les déclarations à titre national sont limitées à 10 minutes.

M^{me} Domínguez Álvarez (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies et vous souhaitons plein succès au début de ce nouveau cycle. Nous sommes également très heureux d'avoir une fois de plus une femme à la tête des travaux de la Commission. En outre, nous nous félicitons que les membres du Bureau réaffirment notre ferme volonté de contribuer activement et de manière constructive à l'issue des délibérations.

Le Chili a été et demeure un fervent partisan et défenseur d'un désarmement général et complet, tout en donnant toujours la priorité à ce que le débat se déroule dans un espace multilatéral large, transparent et démocratique. De même, mon pays adhère fermement au principe de l'indivisibilité de la sécurité internationale. Dans ce contexte, nous réaffirmons l'importance de

la Commission du désarmement en tant qu'organe spécialisé et délibérant du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, qui nous permet de tenir des débats sur les questions prioritaires en vue de formuler des recommandations de fond.

En ce qui concerne les armes de destruction massive, le Chili estime que le désarmement nucléaire représente la tâche la plus urgente qui nous attend en raison des capacités destructrices sans précédent de ces armes. En conséquence, la prise en compte du désarmement nucléaire dans les délibérations de cette instance est capitale, et nous aurions souhaité qu'un accord soit conclu sur une approche plus spécifique pour traiter cette question.

Le Chili estime que la coexistence dans un monde sans armes nucléaires est possible et que le maintien de la paix et de la sécurité internationales sans recours à la dissuasion nucléaire n'est pas seulement un impératif moral, mais un objectif réalisable dans le droit fil du système international de protection des droits de l'homme, et qui revêt une urgence particulière dans un environnement international tel que celui dans lequel nous vivons, mis à mal par les menaces récentes liées aux armes de destruction massive, en violation flagrante de la Charte des Nations unies et du droit international.

Le Chili a une fois de plus fait la preuve de son engagement en signant, le 20 septembre, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ces armes constituent la dernière catégorie d'armes de destruction massive à ne pas faire l'objet d'une interdiction explicite par un instrument juridiquement contraignant. Le Traité offre une voie provisoire vers la réalisation de notre objectif commun d'une planète exempte d'armes nucléaires, en renforçant et complétant ainsi le dispositif juridique actuel sur le terrain.

Pour le Chili, il importe d'intégrer le thème des mesures de transparence et de confiance dans nos travaux sur les activités spatiales. Nous avons également un intérêt commun à promouvoir et développer l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques et pour le bien de l'humanité tout entière, quel que soit son niveau de développement social, économique ou scientifique. À cet égard, ma délégation appuie la création récente au sein de la Commission du désarmement d'un organe subsidiaire spécifiquement consacré à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, à l'image du Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 72/250. Nous espérons sincèrement que

ces mécanismes de dialogue, produiront des résultats concrets dans ce domaine, auquel mon pays attache une grande importance.

Les mesures de transparence et de confiance, qui feront l'objet de nos délibérations, doivent compléter nos efforts collectifs pour faire évoluer la réglementation dans l'espace, y compris par le biais d'un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

Bien qu'elle ait pu formuler des recommandations au cours de son cycle le plus récent après de nombreuses années d'impasse, la Commission du désarmement n'a pas été épargnée par la crise plus générale à laquelle est confronté le mécanisme du désarmement qui, en fonctionnant selon l'interprétation la plus extrême de la règle du consensus, a dénaturé le sens et la portée de cet outil, générateur de dialogue et de larges accords. Promouvoir un climat de confiance et une plus grande transparence est une priorité si nous voulons atteindre notre objectif. C'est pourquoi nous nous faisons l'écho de vos remarques liminaires d'aujourd'hui, Madame la Présidente. Nous souhaitons appeler toutes les délégations à adopter une approche pragmatique et à faire preuve de la plus grande souplesse au début de ce nouveau cycle afin de reproduire le succès de l'année dernière et de parvenir à des résultats concrets. Sachez, Madame la Présidente, que vous pourrez compter sur l'engagement et la coopération de notre délégation.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter chacun ici pour le lancement du nouveau cycle de travail de la Commission du désarmement des Nations Unies. Je voudrais en particulier féliciter l'Ambassadrice Gillian Bird pour son élection à la présidence de la Commission et lui souhaiter plein succès dans cette noble tâche. Je souhaite que nous abordions ce nouveau cycle en étant tous animés d'un nouvel élan et d'une ferme conviction, tout en faisant preuve d'un maximum de pragmatisme et de flexibilité. Nous n'avons pas d'autre choix que de garantir un débat approfondi sur les questions de désarmement les plus urgentes, avec des recommandations spécifiques pour l'avenir.

Le Kazakhstan demeure fermement attaché au désarmement nucléaire et poursuivra inlassablement ses efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons donné la preuve tangible de notre engagement résolu et indéfectible et nous exhortons chacun à tout mettre en œuvre pour que le

monde soit un jour libéré de la menace des armes de destruction massive.

Prenant la parole lors du débat public du Conseil de sécurité, le 18 janvier dernier, le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, a appelé à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires d'ici à 2045 (voir S/PV.8160), centenaire de l'ONU. Il semble que nous disposions de suffisamment de temps pour cela puisque nous avons plus de 20 ans devant nous. Toutefois, en l'absence d'actions concrètes et concertées et de plans précis, cet objectif sera très difficile à atteindre. Nous avons déjà perdu 20 ans et n'avons réalisé aucun progrès concret en ce qui concerne l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce déséquilibre injustifié et plutôt long est à l'origine du processus de négociations multilatérales initié en urgence, qui s'est achevé par l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, que le Kazakhstan a signé le 2 mars.

Le Traité est un signal fort et important lancé par une écrasante majorité de la communauté internationale qui ne veut plus de menaces nucléaires. Le monde est déjà suffisamment las de la position d'enlisement dans laquelle il se trouve depuis plus de 20 ans. Nous avons donc fait le premier pas, l'année dernière, vers un avenir exempt d'armes nucléaires. La deuxième étape reste à franchir pour que les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés s'y joignent. Si la première jambe fait un pas en avant et la deuxième jambe ne suit pas, nous risquons de perdre l'équilibre et de tomber. Cela vaut pour la situation mondiale actuelle. Malheureusement, le fossé entre les communautés nucléaires et non nucléaires s'élargit de plus en plus, ce qui conduit à une perte totale de confiance et de compréhension mutuelle, à de plus grands désaccords et différends et, surtout, à un affrontement à l'échelle mondiale beaucoup plus dangereux.

Les réalités de l'heure dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sont non seulement extrêmement inquiétantes, mais elles ont aussi pratiquement amené le monde au bord d'un affrontement mondial et au début d'une nouvelle course aux armements. Nous aurions dû apprendre des guerres et des conflits passés qu'il est impossible d'assurer notre propre sécurité en sapant celle des autres. Dans « Manifeste : le monde au XXI^e siècle », le Président Nazarbayev met également en garde les dirigeants du monde, affirmant que notre planète est désormais à la veille d'une nouvelle guerre froide, qui

pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour l'humanité tout entière. Cela risque de menacer les réalisations des quatre dernières décennies, qui ont été rendues possibles par les mesures de confiance qui ont été introduites.

Lors de la séance du Conseil de sécurité que j'ai évoquée, organisée par le Kazakhstan sous sa présidence, nous avons rappelé une fois de plus le facteur le plus important pour prévenir les conflits et les catastrophes, à savoir le développement de la confiance mutuelle. Notre Président a proposé de chercher une solution à tous les problèmes actuels liés aux armes de destruction massive en renforçant les mesures de confiance. Nous nous rappelons tous qu'au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, à la suite de négociations fructueuses sur la sécurité nucléaire, les arsenaux nucléaires des États-Unis et de la Russie ont été considérablement réduits. Par la suite, les cinq puissances nucléaires ont annoncé et observé un moratoire sur les essais d'armes nucléaires. La menace de destruction planétaire a été considérablement réduite. Le processus de mise en place de systèmes de sécurité régionaux a été accéléré. Une structure de sécurité unique et globale, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a été créée sur le principe de la confiance mutuelle. L'action coordonnée entre les puissances mondiales et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a mis fin à de nombreux conflits.

Nous constatons néanmoins aujourd'hui une érosion de ces avancées en matière de sécurité internationale. Nous négligeons une fois de plus un facteur important, à savoir le renforcement de la confiance. Sans de tels efforts et des mesures concrètes dans cette direction, les contradictions entre les puissances dirigeantes se transformeront en un nouvel affrontement à long terme.

Nous nous félicitons de l'inscription à l'ordre du jour de la Commission de la question relative aux mesures de transparence et de confiance dans l'espace. Il est grand temps aujourd'hui de réfléchir à des solutions mondiales qui interdisent le déploiement d'armes meurtrières dans l'espace. Il est tout aussi important d'élaborer et d'adopter des instruments internationaux juridiquement contraignants sur l'interdiction de l'utilisation des découvertes scientifiques pour créer de nouveaux types d'armes de destruction massive. Mon Président a proposé la création par l'ONU d'un registre des découvertes scientifiques, qui permettrait de suivre

et de contrôler les progrès modernes destinés à créer et améliorer des armes de destruction massive.

Afin d'établir un cadre de paix durable, nous attachons une grande importance à l'expansion des zones exemptes d'armes nucléaires. À cet égard, le Kazakhstan a lancé une nouvelle proposition visant à consolider les efforts de tous les États qui font partie de zones dénucléarisées. Nous travaillons activement à la concrétisation de cette proposition. Dans le cadre de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, nous organisons à Genève une manifestation parallèle spéciale sur cette question en collaboration avec le Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération.

Il importe d'adapter le processus international de désarmement aux nouvelles conditions historiques. Nous avons besoin d'une nouvelle stratégie pour les travaux de la Conférence du désarmement. Nous devons nous attaquer à l'élimination d'une menace qualitativement nouvelle, la cybercriminalité, qui risque de devenir l'arme la plus dangereuse entre les mains de terroristes. Les nouveaux types d'armes et les nouvelles technologies peuvent constituer une menace encore plus grande s'ils sont combinés à des armes nucléaires. Les plus grands esprits du XX^e siècle nous ont prévenus que les armes nucléaires pourraient être utilisées dans une future guerre mondiale, entraînant la destruction de toute vie sur notre planète. L'exigence selon laquelle les différends entre pays ne peuvent et ne doivent pas être réglés par des moyens militaires demeure immensément pertinente au XXI^e siècle.

Le règlement de tous les différends entre États doit reposer sur un dialogue pacifique et des négociations constructives fondées sur les principes de responsabilité vis-à-vis de la paix et de la sécurité, de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. Pour cela, nous devons développer de nouveaux algorithmes pour une action globale de la communauté internationale.

Il ne fait aucun doute que la Commission du désarmement joue un rôle important dans la structure du mécanisme multilatéral de l'ONU. Nous attachons une importance particulière aux travaux de cet organe consultatif spécialisé. Nous sommes prêts à une discussion constructive. Nous espérons que nous serons en mesure de formuler des recommandations opportunes et efficaces en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

M. Luque Márquez (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur appuie la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie.

Je tiens tout d'abord, au nom de ma délégation, à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies et à réaffirmer notre appui à nos efforts. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau et aux présidents des groupes de travail que nous avons élus ce matin. Bien entendu, nous renouvelons également nos remerciements à M^{me} Gabriela Martinic, Présidente de la Commission du désarmement à sa précédente session de fond.

L'Équateur est particulièrement satisfait des deux points de l'ordre du jour adoptés par la Commission pour le programme de travail du cycle triennal que nous débutons aujourd'hui.

Il nous paraît particulièrement important que le premier point de l'ordre du jour réaffirme clairement la priorité de la communauté internationale : atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons constaté avec inquiétude, ces derniers mois, des tentatives visant à s'écarter de cet objectif clair et incontestable et à s'orienter vers d'autres formulations tendant à affirmer que nos efforts ne doivent pas viser directement le désarmement nucléaire, mais plutôt à créer des conditions imaginaires qui, dans un avenir lointain et incertain, nous permettraient peut-être de parvenir au désarmement nucléaire et à l'élimination de ces armes. L'Équateur s'est opposé et continuera de résister à de telles tentatives visant à changer le modèle de ce qui motive les efforts de la communauté internationale dans ce domaine. Nous réaffirmons donc que l'objectif commun est, et doit rester, l'élimination totale des armes nucléaires sans plus tarder et sans conditions.

Alors que nous entamons ce nouveau cycle de la Commission du désarmement, il y a lieu de regretter que les progrès limités réalisés au cours des dernières décennies en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire n'aient servi à rien. Les États dotés d'armes nucléaires poursuivent leurs programmes de modernisation de ces armes. Le fait qu'une course aux armements dangereuse et irresponsable entre les principales puissances nucléaires ait repris est encore plus préoccupant. Ces deux faits sont en contradiction manifeste avec les obligations qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires en vertu de l'article VI du Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous sommes également alarmés de voir comment les nouvelles positions et doctrines nucléaires ont abaissé le seuil d'utilisation des armes nucléaires et sapé encore davantage les garanties de sécurité négatives déjà faibles destinées à aider les États qui ne possèdent pas de telles armes.

Nous avons même dû constater comment des progrès que nous pensions déjà faire partie de l'acquis de la plupart des pays, comme l'interdiction complète des essais nucléaires, sont sapés lorsqu'un État doté d'armes nucléaires partie au TNP déclare qu'il ne cherchera pas à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et laisse même la voie ouverte à la reprise de ces essais « pour relever des défis technologiques ou géopolitiques [sérieux] ». À cet égard, nous réitérons notre appel, sans distinction, aux huit États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait, afin qu'ils signent ou ratifient dans les meilleurs délais le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Un moratoire volontaire sur ces essais n'est pas suffisant.

Dans ce contexte, créé par les États dotés d'armes nucléaires, nous saluons et continuerons de saluer tout effort bilatéral ou multilatéral visant à désamorcer les tensions actuelles. Cependant, de tels efforts ne doivent pas passer sous silence l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Ils ne peuvent se contenter de chercher à maintenir le statu quo, y compris la possession illégale continue d'armes nucléaires par quelques États.

L'année dernière, la majorité des États ont vu un grand espoir pour l'humanité en adoptant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est sur la bonne voie pour obtenir les ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. Le Traité contient un instrument universel juridiquement contraignant qui interdit, entre autres dispositions, la possession, la mise au point, la production, l'acquisition, le transfert, le stockage, l'emploi et la menace d'emploi, l'implantation, l'installation et de déploiement d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Le Traité est pleinement intégré et complète le dispositif actuel de non-prolifération et de désarmement nucléaire, ainsi que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Il est donc regrettable également de constater que quelques États qui possèdent des armes nucléaires ou qui

ont conclu des alliances de dissuasion demandent que cet instrument essentiel ne soit ni signé ni ratifié, ou même, l'ayant signé, comme cela s'est produit récemment, affirment que le Traité risque de compromettre les efforts de non-prolifération en introduisant des questions de désarmement dans les instances de non-prolifération. Cette dernière affirmation est tout à fait erronée et contrevient directement aux principes qui ont guidé nos efforts dans ce domaine. Le désarmement et la non-prolifération vont de pair. Ils se renforcent mutuellement. Il ne peut y avoir de désarmement sans non-prolifération, et beaucoup oublient qu'il ne peut y avoir de non-prolifération sans désarmement nucléaire.

Les efforts et la rhétorique utilisés par ces États montrent que, depuis son adoption, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été très efficace pour stigmatiser la possession de ces armes, tout en affirmant clairement qu'elles sont en dehors de la légalité internationale. Ce qui nous divise et nous sépare, ce n'est pas le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, mais l'existence même de ces armes.

En ce qui concerne le deuxième point de l'ordre du jour, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous pensons que la Commission commencera à examiner la question à un moment très opportun, compte tenu des récentes déclarations selon lesquelles l'espace serait également un domaine de guerre.

Le moment est donc venu pour la communauté internationale de réaffirmer que l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité dont tous les peuples doivent bénéficier. Nous devons éviter la militarisation et le lancement d'une course aux armements dans l'espace. Ces principes doivent être reflétés dans un instrument universel juridiquement contraignant. Toute autre mesure volontaire qui pourrait faire l'objet d'un accord sera provisoire de par sa nature même et ne saurait remplacer la nécessité d'un instrument contraignant.

Mme Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine souscrit pleinement à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie.

Nous vous félicitons, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies pendant la session de fond de cette année. Nous félicitons également les

autres membres du Bureau et les Présidents des Groupes de travail.

Nous saluons l'accord intervenu sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Commission pour le présent cycle, qui permettra d'avancer dans nos discussions.

Les recommandations sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, adoptées l'année dernière, réaffirment la validité du mandat de la Commission du désarmement qui, avec la volonté politique nécessaire, pourrait fort bien déboucher sur de nouveaux accords au cours du présent cycle. Étant donné la menace constante et grave que représente l'existence même des armes nucléaires pour la survie de l'espèce humaine, l'accord sur des recommandations visant à atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires doit rester notre priorité.

Des résultats concrets ont été obtenus en matière de désarmement nucléaire en 2017. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a codifié en droit international l'absence de légitimité et l'illégalité des armes nucléaires, tout en interdisant leur existence même, leur emploi et la menace de leur emploi et de tous types d'essais nucléaires. Cuba appuie l'entrée en vigueur rapide du Traité, ainsi que son universalisation, car ce serait un pas en avant important vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Parallèlement, de nouveaux efforts doivent être déployés pour atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. À cet égard, nous appelons à appuyer la convocation de la Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire, qui se tiendra à New York du 14 au 16 mai. Nous encourageons les délégations à y participer au plus haut niveau.

Il convient également de rappeler que la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires est une occasion importante de sensibiliser la communauté internationale au danger de ces armes.

Les États dotés d'armes nucléaires et les autres États qui sont protégés par ce que l'on appelle le parapluie nucléaire doivent faire preuve de volonté politique et d'engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et commencer à honorer leurs obligations au titre des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Certains États continuent néanmoins de moderniser leurs armes nucléaires et de

mettre au point de nouveaux types d'armes, y compris par des essais sous-critiques, ainsi que de légitimer leur possession par leur politique de dissuasion nucléaire et leur conception discutable de la sécurité, en violation manifeste des obligations juridiques découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier son article VI, et des accords conclus lors des conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010.

Nous appelons à inverser ces tendances pour surmonter l'échec de la neuvième Conférence d'examen et à réaliser des progrès concrets au cours du cycle d'examen actuel du Traité. Nous appelons une fois encore à la convocation rapide d'une conférence internationale en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Il est temps que l'objectif du désarmement nucléaire cesse d'être reporté, et la Commission du désarmement nous offre un cadre pour promouvoir efficacement cet objectif.

Cuba se réjouit du nouveau point de l'ordre du jour de la Commission, intitulé « Conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

Comme nous l'avons dit dans d'autres instances, Cuba est préoccupée par la menace d'une course aux armements dans l'espace et appuie le renforcement du régime juridique y afférent. Cuba est favorable à l'adoption d'un traité sur la prévention et l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace. Comme nous l'avons déclaré dans d'autres instances, le projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et sur la menace ou l'emploi de la force contre des objets dans l'espace, présenté par la Russie et la Chine à la Conférence du désarmement, constitue une base solide pour de telles négociations. Toutefois, tant qu'un traité n'aura pas été adopté, il est souhaitable et nécessaire de mettre en œuvre des mesures internationales de transparence et de confiance dans l'espace, sans que celles-ci se substituent au désarmement.

À cet égard, Cuba est pleinement attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et a appuyé une politique consistant à ne pas placer en premier les armes de quelque type que ce soit

dans l'espace. Nous réaffirmons que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, doivent se faire dans l'intérêt de tous les pays et concernent l'humanité tout entière. De même, le droit légitime de tous les États d'accéder à l'espace en toute égalité et sans discrimination doit être respecté. Une coopération internationale efficace et plus efficiente entre les États est essentielle pour renforcer la confiance dans les activités spatiales.

Enfin, notre délégation vous souhaite, Madame la Présidente, plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Soyez assurée de pouvoir compter sur la coopération de notre délégation.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies à sa session de fond de 2018. Je vous souhaite plein succès dans vos efforts pour diriger les travaux de la Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau et les Présidents des Groupes de travail pour leurs élections respectives. Ma délégation est pleinement consciente de la tâche difficile qui leur a été confiée et se déclare prête à s'engager de manière constructive dans cette entreprise, y compris au Bureau. Je salue également la manière remarquable dont l'Argentine a présidé les travaux de la session de fond de 2017, au cours de laquelle nous avons adopté avec succès un document de consensus après 19 ans d'impasse.

Le Népal s'associe à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie.

La communauté internationale est confrontée à des défis et à des menaces en constante évolution et de plus en plus complexes qui dépassent les frontières internationales. L'augmentation des dépenses militaires, l'escalade des conflits armés dans différentes régions et l'intensification du terrorisme et de l'extrémisme violent incitent à revenir aux deux décennies de paix qui ont succédé à la guerre froide. Ces défis constituent également de graves menaces pour les petits pays et les pays les plus faibles s'agissant de leur capacité à assurer leur sécurité nationale. C'est pourquoi les institutions des Nations Unies pour le désarmement doivent se renforcer, consolider leurs activités respectives et travailler de manière complémentaire et simultanée afin d'atteindre l'objectif de la paix et de la sécurité internationales. En ce sens, la Commission du

désarmement des Nations Unies, de par sa composition universelle, a une responsabilité particulière à assumer.

L'année dernière, la Commission a prouvé sa valeur et sa pertinence en adoptant par consensus des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Ce triomphe manifeste du multilatéralisme a maintenu nos espoirs et notre confiance dans la Commission du désarmement des Nations Unies. Le Népal espère que la présente session de fond renforcera encore notre confiance et notre espoir dans les mécanismes multilatéraux de désarmement.

Le Népal réaffirme sa position de principe selon laquelle la paix et la sécurité universelles ne peuvent être assurées que par l'élimination générale et complète, selon des échéances précises, des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Le Népal souligne à nouveau que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.

En tant que signataire du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TNP), le Népal exhorte tous les États Membres à faire preuve d'une réelle volonté politique et du maximum de souplesse pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. En tant que partie au TNP et signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Népal souligne qu'il est du devoir des États dotés d'armes nucléaires de respecter les principes importants de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité aux fins de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Népal maintient que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire dans l'intérêt général de l'humanité et de sa cause. Tous les pays, quels que soient leur taille et leur niveau de développement économique, doivent avoir les mêmes chances d'accéder aux technologies spatiales. En outre, les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement sans littoral, qui ne bénéficient pas encore proportionnellement des progrès remarquables de la technologie spatiale, devraient être dûment pris en considération afin qu'ils puissent accéder à cette technologie.

Le Népal soutient également que l'espace ne doit être utilisé qu'à des fins pacifiques et que la communauté internationale doit veiller à faire en sorte que l'espace demeure absolument exempt d'armes et à l'abri d'une course aux armements. Les mesures

de transparence et de confiance fondées sur des engagements politiques peuvent créer un environnement propice à un désarmement général et complet. Un climat de confiance et de sécurité doit donc être préservé dans l'espace.

Les mesures de confiance et de transparence sont des outils destinés à prévenir une course aux armements dans l'espace et à assurer la viabilité des activités spatiales. Ces mesures doivent compléter le cadre juridique international relatif à l'espace sans porter atteinte aux obligations juridiques existantes. Elles ne doivent pas non plus entraver l'utilisation licite de l'espace, en particulier par les PMA les plus récents. À cet égard, le Népal appuie l'application intégrale des mesures de confiance et de transparence dans les activités spatiales, comme indiqué dans le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189).

L'adhésion aux instruments juridiques existants applicables à l'espace contribue à promouvoir les mesures de confiance et de transparence entre les États Membres. Les États ayant des activités spatiales doivent fournir aux autres pays, de manière transparente, des informations sur les principes et objectifs de leurs politiques spatiales et de leurs activités spatiales liées à la sécurité. Nous appuyons l'idée de développer le Bureau des affaires de désarmement et le Bureau des affaires spatiales afin d'en faire le réceptacle commun de ces informations. Il existe un besoin important de coopération, tant technique que financière, en ce qui concerne les PMA dans le domaine de la technologie spatiale au service des peuples qui ont été les plus oubliés.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer que la Commission a un rôle central à jouer dans la promotion de l'appropriation collective et de la responsabilité mondiale de tous les États dans les efforts entrepris pour parvenir à un monde pacifique par des mesures de non-prolifération, de désarmement et de confiance. En tant qu'États Membres, nous devons être résolus dans notre engagement et notre volonté politique de créer un monde plus sûr pour les générations futures, et nous devons encourager toutes les parties à prendre des mesures extrêmement positives, telles que celles qui sont prises dans le cas de la péninsule coréenne. Nous devons nous engager ensemble de manière constructive à l'égard des objectifs communs visant à garantir la paix et la sécurité mondiales. Et nous devons assumer la responsabilité de réaffecter les ressources consacrées à l'armement à la

réalisation des objectifs du développement durable afin de garantir une vie décente à l'humanité tout entière.

M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la session de fond de cette année de la Commission du désarmement des Nations Unies, et exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, la Représentante permanente de l'Argentine, pour ses efforts en tant que Présidente de la session de 2017. De même, je voudrais féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection, ainsi que la Belgique et la Jamaïque pour avoir présidé les deux groupes de travail. Je tiens à vous assurer, Madame la Présidente, du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Je souhaite également associer pleinement l'Égypte aux positions exprimées dans les déclarations prononcées au nom du Groupe des États arabes, du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

La présente session de la Commission du désarmement des Nations Unies revêt une importance particulière pour plusieurs raisons. Premièrement, nous nous réunissons aujourd'hui alors que le monde semble sur le point d'ouvrir un nouveau chapitre de la course aux armements entre les États dotés d'armes nucléaires. C'est un fait alarmant qui témoigne d'une atteinte aux objectifs sur lesquels l'ONU a été fondée, à la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946 (résolution 1 (I)), et aux innombrables obligations et engagements convenus. Cela exige la reprise immédiate d'efforts multilatéraux fiables en matière de désarmement et la revitalisation de toutes les composantes du mécanisme de désarmement, ainsi qu'une évaluation sérieuse de l'approche actuelle du désarmement qui, jusqu'ici, n'a pas répondu à nos aspirations.

Deuxièmement, le cycle actuel de la Commission coïncide parfaitement avec les préparatifs de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et avec la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui, nous l'espérons, aboutira à un résultat positif afin de rétablir la crédibilité et la viabilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du régime qu'il a établi, notamment en lançant les négociations de longue date sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le succès du cycle actuel de la Commission du désarmement des Nations Unies,

en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire, peut contribuer à créer les conditions et la confiance nécessaires au succès de la Conférence d'examen du TNP et à la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Troisièmement, l'issue positive des recommandations de fond de la Commission du désarmement des Nations Unies en 2017 – pour la première fois depuis 1999 – fait qu'il est important de maintenir ce succès et d'en tirer parti. Il ne fait aucun doute qu'il est urgent de remettre le désarmement et la maîtrise des armements au premier plan des efforts de l'ONU et de rattraper les décennies perdues dans ces domaines. Avec sa composition universelle, la Commission du désarmement des Nations Unies est tout à fait apte à soutenir et faciliter ces efforts. Il importe de noter que la Conférence du désarmement a récemment créé des organes subsidiaires chargés d'engager des délibérations qui, espérons-le, pourront aboutir à l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet lui permettant de reprendre sa fonction initiale d'unique instance de négociation sur le désarmement.

Quatrièmement, les deux questions inscrites à l'ordre du jour du cycle actuel sont de la plus haute importance pour la paix et la sécurité internationales. Concernant ces deux aspects, tout en reconnaissant la nécessité d'une approche progressive dans la mise en œuvre de certains engagements en matière de désarmement, nous estimons que les négociations sur ces engagements ne doivent pas adopter cette même approche, lente et progressive, en particulier lorsque les principes et objectifs finaux ont déjà été convenus et codifiés.

À ce stade critique, nous espérons que les recommandations de ce cycle de la Commission du désarmement des Nations Unies comprendront une réitération claire des principes et objectifs convenus sur les deux points de l'ordre du jour. Ces recommandations doivent reposer sur un engagement clair en faveur des principes du multilatéralisme, de la non-discrimination et du plein respect de la primauté du droit au niveau international, ainsi que sur le respect des engagements existants et leur mise à œuvre, garantissant ainsi les principes d'universalité, de vérifiabilité et d'irréversibilité.

Il est urgent que, dans le domaine du désarmement nucléaire, nous élaborions une feuille de route claire en vue de l'élimination totale des armes nucléaires

suivant un calendrier précis. Des négociations devraient également être engagées sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient. Un résultat consensuel sur le désarmement nucléaire est extrêmement important dans le présent cycle si nous voulons préserver l'importance que revêt la Commission du désarmement pour le mécanisme de désarmement, compte tenu en particulier de l'incapacité dans laquelle elle s'est trouvée de parvenir à des résultats en matière de désarmement nucléaire au cours des cycles précédents. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un résultat concret, permettant ainsi à la Commission de réaliser son potentiel et de remplir le mandat qui lui a été confié.

Dans le domaine de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous appuyons fermement tous les efforts visant à préserver l'utilisation pacifique continue de l'espace et à empêcher qu'il ne devienne une zone de conflit. À cet égard, l'Égypte se félicite vivement de la création d'un Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments de fond d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à cet égard. Des efforts parallèles sur des mesures politiquement contraignantes et volontaires de transparence et de confiance peuvent représenter de façon temporaire une contribution positive, mais ne sauraient se substituer de manière fiable et à long terme à un instrument juridiquement contraignant.

Enfin, s'il s'accompagne d'une volonté politique, le mécanisme de désarmement existant est en mesure de produire les résultats requis et de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées par les États Membres eux-mêmes. L'Égypte se dit prête à contribuer de manière constructive aux délibérations afin que les deux Groupes de travail parviennent à des résultats équilibrés. Nous sommes confiants, Madame la Présidente, dans votre aptitude à conduire les débats du présent cycle vers une issue positive.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux de vous voir, Madame l'Ambassadrice Bird, assumer le rôle important de Présidente de la Commission du désarmement des Nations Unies à sa session de fond de 2018. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection et félicite votre prédécesseur, S. E. M^{me} Gabriela Martinic,

de l'Argentine, pour son travail acharné en tant que Présidente de la Commission à sa session de fond de 2017. Je saisis également cette occasion pour féliciter et saluer l'élection des Présidents des deux groupes de travail et pour remercier le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement de ses observations.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États africains.

Les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – utilisations pacifiques, non-prolifération et désarmement nucléaire – sont des instruments essentiels pour renforcer la paix et la sécurité internationales. La Namibie est fermement convaincue que le désarmement nucléaire doit rester une priorité pour l'ONU. Nous avons vu les résultats positifs à long terme de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Aussi réaffirmons-nous l'importance et le rôle central de la Commission du désarmement des Nations Unies en tant qu'unique organe du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement chargé d'examiner des questions spécifiques de désarmement afin de formuler des recommandations utiles à l'intention de l'Assemblée générale.

Nous nous félicitons de l'adoption par consensus, l'année dernière, de la recommandation du Groupe de travail de la Commission du désarmement sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nous appelons tous les États Membres à parvenir à un consensus au sein du Groupe de travail sur les recommandations visant à atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

La Namibie se joint à ceux qui appellent à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et se déclare préoccupée par le fait que les engagements et obligations figurant dans le Plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ont pas été tenus.

Ma délégation se félicite de l'adoption historique, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne portera pas atteinte au TNP, mais complétera et renforcera plutôt

le régime de non-prolifération nucléaire, avec le TNP pour socle.

Conscients des conséquences sur le plan humanitaire de l'emploi d'armes nucléaires, nous estimons que la mise en œuvre intégrale du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est indispensable pour offrir une garantie contre l'emploi de ces armes, notamment en assurant leur élimination totale. J'ai l'honneur d'informer la Commission que la Namibie a signé le Traité et qu'elle est en train de parachever sa version définitive.

Tout emploi d'armes nucléaires constitue une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité. L'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais fabriquées sont les seules garanties sans réserve contre les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire de l'emploi de ces armes. Nous réaffirmons qu'il importe que tous les États respectent le droit international applicable dans ce domaine, y compris le droit international humanitaire. Les mesures et initiatives doivent s'inscrire dans le cadre du droit international et contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Nous demeurons profondément préoccupés par l'absence de progrès dans la mise en œuvre des obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire par les États dotés d'armes nucléaires. Une fois encore, nous les appelons à œuvrer à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément aux obligations juridiques multilatérales pertinentes découlant du TNP.

Je tiens à souligner que notre planète, y compris l'espace extra-atmosphérique, doit être exempte d'armes nucléaires, car leur présence constitue une menace pour la paix mondiale et la survie future de l'humanité. À cet égard, nous soulignons que l'espace extra-atmosphérique, en tant que patrimoine commun de l'humanité, doit être exploré et utilisé exclusivement à des fins pacifiques et dans l'intérêt de tous les États, quel que soit leur développement social, économique ou scientifique. Nous refusons l'implantation d'armes de quelque type que ce soit dans l'espace. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption de la politique et de la stratégie spatiales africaines en 2016 et y voyons un cadre important pour la réalisation d'un programme spatial africain. La Namibie réaffirme que l'immense potentiel de la technologie et des applications spatiales doit bénéficier à tous les États membres, quel que soit

leur niveau de développement socioéconomique ou scientifique. Nous appelons l'ONU à encourager l'accès égal et non discriminatoire de tous les pays à l'espace.

Pour terminer, nous voudrions souligner que les négociations multilatérales sur le désarmement n'aboutiront à des résultats tangibles que si nous pouvons susciter la volonté politique nécessaire, y compris pendant la présente session de la Commission du désarmement.

M. Sun Lei (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies à la présente session. Je félicite également les autres membres du Bureau, ainsi que les représentants de la Jamaïque et de la Belgique, pour leur élection à la présidence des Groupes de travail. La délégation chinoise est prête à coopérer pleinement avec vous, ainsi qu'avec les autres délégations. Je saisis également cette occasion pour exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, M^{me} Gabriela Martinic, Représentante permanente adjointe de l'Argentine, dont les efforts ont permis que les travaux de la Commission débouchent sur des résultats concrets

Aujourd'hui, la tendance générale à la paix et au développement reste inchangée, mais les troubles, les conflits et les déséquilibres persistent. Aucun pays ne peut relever seul les défis auxquels l'humanité est confrontée. Aucun pays ne peut se retirer sur l'île de l'auto-isolement. Les peuples du monde aspirent à une nouvelle vision qui réponde aux besoins actuels et favorise l'harmonie entre les nations. Le Président chinois Xi Jinping a proposé d'œuvrer à un avenir commun pour l'humanité, ce qui correspond au souhait ardent de la communauté internationale et à sa quête insatiable de paix, de développement et de coopération. Cette proposition ouvre la voie au règlement des problèmes de sécurité actuels et à la promotion d'une gouvernance mondiale de la sécurité.

La maîtrise des armements et le désarmement ont toujours été étroitement liés à la sécurité de toutes les nations. La Chine appelle tous les pays à s'adapter à la tendance à la paix, au développement et à la coopération, dans un esprit de réciprocité bénéfique, à élaborer un nouveau concept de sécurité qui soit commun, intégré, coopératif et durable, et à participer activement au processus multilatéral de maîtrise des armements et à s'employer à faire avancer la réforme du système mondial de gouvernance de la sécurité afin de contribuer

à préserver la paix et la stabilité dans le monde. La Chine est prête à assumer sa part de responsabilités au niveau international en partageant davantage la sagesse chinoise et en œuvrant sans relâche en faveur d'un monde de paix durable et de sécurité universelle.

La Chine a toujours adhéré à la stratégie nucléaire d'autodéfense, et maintient sa propre puissance nucléaire au niveau le plus bas requis par la sécurité nationale. La Chine n'a jamais déployé d'armes nucléaires sur un sol étranger et n'a jamais participé à aucune forme de course aux armements. Parmi les États dotés d'armes nucléaires, la Chine est le seul s'est attaché à appliquer inconditionnellement une politique de non-utilisation en premier des armes nucléaires à quelque moment que ce soit et en aucune circonstance et qui s'est engagé de manière inconditionnelle à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser en premier des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires.

La Chine a toujours prôné l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Elle estime également que l'objectif du désarmement nucléaire ne peut être atteint du jour au lendemain. Il doit suivre le principe du maintien de la stabilité stratégique mondiale et d'une sécurité non diminuée pour tous. Les processus appropriés doivent reposer sur la règle du consensus et s'inscrire dans le cadre du mécanisme international existant de désarmement et de non-prolifération.

Les pays détenteurs des arsenaux nucléaires les plus importants ont une responsabilité unique et principale en matière de désarmement nucléaire. Ils doivent procéder à des réductions drastiques et substantielles de leurs armes nucléaires afin de créer les conditions propices à la réalisation de l'objectif ultime d'un désarmement nucléaire général et complet. Certains pays n'ont cependant pas renoncé à la théorie du jeu à somme nulle, renforçant le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, abaissant le seuil d'utilisation des armes nucléaires et adoptant une attitude passive vis-à-vis du processus international de désarmement nucléaire. La Chine espère que ces pays renonceront à leur position conflictuelle dans les relations de pouvoir et suivront les tendances de l'époque en prenant des mesures concrètes pour maintenir la paix et la stabilité internationales.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) représente le droit international coutumier en matière de maîtrise internationale des armements et de non-prolifération. La Chine

respecte fermement l'autorité et l'efficacité du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires existant, avec le TNP comme pierre angulaire. La Chine maintient fermement que la Conférence du désarmement est la seule instance appropriée pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et que l'ouverture rapide de négociations sur la base du mandat Shannon est le seul moyen de conclure un tel traité.

En tant que l'un des premiers États signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la Chine a toujours soutenu activement ses buts et objectifs et honore son engagement en faveur d'un moratoire sur les essais nucléaires. La Chine a régulièrement progressé dans ses travaux préparatoires à la mise en œuvre du Traité, tout en appuyant rigoureusement les efforts internationaux en vue de son entrée en vigueur. La Chine a récemment accompli d'importants progrès dans ses travaux préparatoires nationaux. Jusqu'à présent, cinq stations de surveillance du TICE ont été certifiées par le Secrétariat technique, apportant ainsi une contribution importante au régime de vérification nucléaire.

La Chine est fermement opposée à la prolifération des armes nucléaires sous quelque forme que ce soit et est résolue à trouver une solution diplomatique aux questions nucléaires régionales dans les zones sensibles. La Chine appuie aussi fermement le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien. Nous espérons que toutes les parties garderont à l'esprit l'ensemble de la situation, renforceront leur volonté politique, géreront convenablement leurs différends et continueront d'appliquer de bonne foi cet accord.

La Chine comprend parfaitement les préoccupations légitimes des pays arabes concernant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous appelons toutes les parties concernées à redoubler d'efforts sur le plan diplomatique, à prendre des mesures pragmatiques et à œuvrer en faveur de la tenue dans les meilleurs délais d'une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance aux mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. La Chine participe activement aux travaux des Nations Unies sur la question. La Chine est l'un des principaux parrains

des résolutions portant sur des mesures de confiance et de transparence adoptées lors des sessions successives de l'Assemblée générale. Nous avons participé aux réunions conjointes de la Première Commission et de la Quatrième Commission sur l'espace en 2015 et 2017 (voir A/C.1/70/PV.13 et A/C.1/72/PV.11). Nous avons également participé activement aux débats du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique portant sur lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales et avons apporté une contribution active à la paix, à la stabilité, à la sécurité et à la viabilité à long terme de l'espace.

La Chine estime que tous les États doivent adopter des mesures de confiance et de transparence appropriées pour renforcer la confiance mutuelle, réduire les risques de malentendus et promouvoir la coopération dans l'exploitation de l'espace à des fins pacifiques. Dans une certaine mesure, cela contribuera à atteindre l'objectif de prévenir l'implantation d'armes dans l'espace et à procéder à la vérification future d'un traité sur la maîtrise des armements dans l'espace. Ainsi, l'engagement par tous les États de ne pas placer d'armes dans l'espace et de prévenir la militarisation de l'espace et la course aux armements dans l'espace est en soit la plus importante des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Toutefois, les mesures de transparence et de confiance ne sont pas juridiquement contraignantes et ne peuvent remédier aux lacunes des instruments juridiques internationaux existants relatifs à l'espace. La Chine estime que la conclusion d'un nouvel instrument juridique international par la négociation est le meilleur moyen de prévenir la militarisation de l'espace et la course aux armements dans l'espace. C'est également la raison pour laquelle nous devrions faire de la prévention d'une course aux armements dans l'espace notre objectif fondamental lorsque nous débattons des mesures de confiance.

Au fil des ans, avec la Russie et d'autres pays, la Chine a activement encouragé les négociations et la conclusion d'un traité sur la prévention de la militarisation de l'espace à la Conférence du désarmement. Sur la base de la résolution 72/250, que la Chine et la Russie ont déposée à l'Assemblée générale l'année dernière, l'ONU créera un Groupe d'experts gouvernementaux sur la question. Le Groupe se réunira en 2018 et 2019 sur les éléments des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et élaborera des

rapports à ce sujet. La Chine estime que les débats de la Commission du désarmement sur les questions spatiales et les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux peuvent se renforcer mutuellement. La Chine se réjouit à la perspective de maintenir la communication et les échanges avec toutes les parties sur la question de l'espace extra-atmosphérique et d'œuvrer à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et au maintien de sa stabilité et sécurité à long terme.

En tant qu'un des trois organes du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement multilatéral, la Commission joue un rôle important dans l'examen de différentes questions relatives au désarmement et dans la formulation de directives et de recommandations. Le cycle d'examen précédent a permis d'obtenir des résultats importants dans le domaine des armes classiques, ce qui est très encourageant.

Cette année marque le début d'un nouveau cycle d'examen de la Commission dans les domaines du désarmement nucléaire et de l'espace. Les Groupes d'experts gouvernementaux compétents dans les domaines du désarmement nucléaire et de l'espace commenceront bientôt leurs travaux. Le programme de désarmement du Secrétaire général fera également intervenir des mécanismes multilatéraux de désarmement. Un bon début, c'est la moitié de la bataille. La Chine espère que toutes les parties adopteront une attitude plus active et pragmatique dans le débat de cette année sur diverses questions et exigeront que des progrès soient accomplis dans les délibérations de cette année.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies à la présente session. Nous saluons l'autorité dont vous faites preuve qui s'appuie sur le prestige reconnu dont jouit votre pays, l'Australie, en ce qui concerne les questions de désarmement.

Nous pensons qu'avec sa composition universelle, la Commission du désarmement continue de jouer un rôle important dans l'ensemble du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, par ses délibérations sur des questions thématiques spécifiques et par la présentation de recommandations respectives à l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus, en 2017, pour la première fois depuis 1999, de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

L'Ukraine attend avec intérêt la poursuite du débat sur les recommandations visant à atteindre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

L'Ukraine réaffirme son appui à une approche multilatérale du programme de désarmement et de sécurité internationale. Tout en reconnaissant qu'il est difficile d'appliquer les traités internationaux existants et d'en mettre de nouveaux en vigueur, nous réaffirons notre volonté de maintenir le mécanisme actuel de désarmement et la coopération internationale afin de renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération existant. Il est essentiel que les États non dotés d'armes nucléaires et les États dotés d'armes nucléaires participent au processus.

En ce qui concerne les armes nucléaires, l'Ukraine a fait preuve d'initiative en abandonnant sa capacité nucléaire et en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1994, ainsi qu'en prenant des mesures concrètes pour éliminer l'utilisation de l'uranium hautement enrichi à des fins civiles en retirant de son territoire tous ses stocks existants en 2012. Malheureusement, la crédibilité et l'efficacité de certains des principaux piliers du TNP ont été sérieusement mises à mal. J'aimerais rappeler que la décision historique de l'Ukraine de renoncer à ses armes nucléaires a été prise en grande partie sur la base des garanties de sécurité internationales claires données par écrit en 1994, en particulier le Mémoire de Budapest signé par l'Ukraine, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie. La validité de ce document est devenue encore plus manifeste à une époque où les menaces de prolifération évoluent et où des efforts doivent être faits pour apaiser les craintes des États en quête de capacités de dissuasion nucléaire.

La violation brutale des obligations internationales, y compris celles énoncées dans le Mémoire de Budapest par un État doté d'armes nucléaires, a porté atteinte à l'ensemble du système de sécurité des Nations Unies. Plus troublant encore, dans une tentative d'esquiver leurs responsabilités, de hauts responsables russes ont, dans un premier temps, menti en déclarant que les dispositions du Mémoire ne concernaient que l'emploi des armes nucléaires contre l'Ukraine. Ils sont allés encore plus loin en affirmant récemment que le Mémoire n'était qu'une simple déclaration qui n'avait pas la force d'un accord juridiquement contraignant. Je me demande quel sera leur prochain argument.

Il convient également de rappeler l'obligation des États dotés d'armes nucléaires, énoncée dans le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010, qui se sont engagés

« à respecter pleinement leurs engagements en matière de garanties de sécurité.»
(NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), p. 23)

Néanmoins, bien qu'elle ait subi l'agression militaire russe et l'occupation de son territoire, l'Ukraine continue de considérer le TNP comme un élément fondamental du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Nous continuons d'apporter un appui total à sa mise en œuvre effective, renforçant et généralisant ainsi encore davantage son application. L'Ukraine reste favorable à la réduction des arsenaux nucléaires, à la cessation de la modernisation des armes nucléaires et à une diminution générale du rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires et stratégiques des États.

L'Ukraine appuie l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et estime que son entrée en vigueur constituera un pas en avant décisif vers la réalisation du noble objectif d'un monde sûr et pacifique sans armes nucléaires. Nous appelons tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire sans délai. Nous sommes également en faveur de l'ouverture de négociations et de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui sera essentiel aux efforts visant à freiner la prolifération nucléaire et réaliser l'objectif du désarmement nucléaire. L'Ukraine lance un appel pressant en faveur de la recherche d'un terrain d'entente sur la question des stocks existants de matières fissiles et de l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, dans le cadre de la Conférence du désarmement. À cet égard, nous appuyons pleinement la poursuite des travaux du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Ukraine appuie tous les efforts nationaux et internationaux visant à promouvoir la préservation d'un environnement spatial sûr et sécurisé et l'utilisation pacifique de l'espace sur une base équitable et mutuellement acceptable. L'espace extra-atmosphérique doit être considéré comme un bien commun mondial

qu'il faut utiliser pour le bien de l'humanité. Nous sommes d'avis que les mesures de transparence et de confiance doivent contribuer à la sécurité, à la sûreté et à la viabilité des activités spatiales. Dans cet esprit, l'Ukraine est favorable à l'inscription d'un point de l'ordre du jour sur l'espace au prochain cycle triennal de la Commission du désarmement et attend avec intérêt des débats constructifs visant à formuler des recommandations de fond à l'Assemblée générale sur ce sujet.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord, au nom de ma délégation, à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Pour l'Argentine, le mécanisme de désarmement revêt beaucoup d'importance et doit, en tant que tel, être préservé. Mon pays est fier d'avoir présidé la Commission du désarmement l'année dernière. Nous nous sommes réjouis qu'elle ait conclu son cycle triennal par l'adoption de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nous savons que nous nous comprenons lorsque la volonté politique existe, et que le compromis est possible lorsque nous sommes à l'écoute les uns des autres.

Les défis qu'il nous faut affronter à l'échelle mondiale pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération exigent de la communauté internationale qu'elle travaille de manière constructive et s'efforce de dégager un consensus aussi large que possible en vue de parvenir à l'objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires. La délégation argentine estime par conséquent que la meilleure façon de réaliser des progrès concrets consiste à engager un dialogue inclusif et constructif prenant en compte les intérêts et les préoccupations de tous les États Membres.

Le caractère délibératif de la Commission du désarmement et sa composition universelle montrent que, grâce au dialogue, des points d'accord peuvent parfois être trouvés, comme cela a été le cas l'année dernière. Grâce aux discussions franches que permet cet organe délibératif, nous devrions être en mesure d'identifier les mesures qui nous permettront de progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires et de redonner confiance dans les mesures de transparence, de coopération et de paix, auxquelles nous aspirons tous. Les recommandations sur le désarmement nucléaire sont

peut-être le meilleur héritage du cycle triennal qui doit s'achever quelques jours seulement avant le début de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'Argentine reconnaît l'intérêt commun de l'humanité et le droit souverain de tous les États de participer à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques et croit aux avantages qui en découlent pour le développement humain. L'Argentine soutient que l'espace extra-atmosphérique ne doit pas être doté d'armes et que, en tant qu'élément du patrimoine commun de l'humanité, il doit être utilisé pour améliorer les conditions de vie et favoriser la paix entre les peuples du monde. L'Argentine appuie les négociations qui ont lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant l'implantation d'armes dans l'espace. En l'absence d'un tel traité, l'adoption de mesures internationales de transparence et de confiance dans les activités spatiales est sans aucun doute appropriée et nécessaire. L'Argentine se félicite de la création d'un nouveau Groupe d'experts gouvernementaux et estime que les conclusions et recommandations du Groupe sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace constituent une bonne base pour les délibérations de la Commission sur une question dont nous saluons l'inscription à l'ordre du jour du nouveau cycle triennal.

Pour l'Argentine, la Commission du désarmement est une instance qui doit être préservée et utilisée aussi souvent que possible. Nous appelons toutes les délégations à unir leurs efforts et à adopter une approche pragmatique et constructive rejetant les divisions stériles afin d'assurer le succès de la présente session de la Commission. À cette fin, vous pourrez compter, Madame la Présidente, sur le plein appui de la délégation argentine.

La Présidente (*parle en anglais*) : À mon tour, je souhaite remercier l'Argentine pour l'efficacité remarquable avec laquelle elle a dirigé la Commission du désarmement des Nations Unies l'année dernière. Elle a établi une norme très élevée que nous suivrons de notre mieux.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies à la présente session. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Soyez assurés du plein appui de ma délégation.

Je voudrais également féliciter tous les États qui, dans un esprit de compromis, se sont efforcés de parvenir à un consensus l'année dernière et d'adopter des recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, mettant fin à 18 ans de paralysie au sein de la Commission. Gardons à l'esprit cet exemple positif pour les négociations à venir.

Le nouveau cycle triennal de la Commission du désarmement qui débute cette année présentera ses conclusions peu de temps avant la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous profiterons de cette occasion et de la composition universelle de la Commission pour mieux explorer toutes les recommandations possibles dans le domaine du désarmement.

J'en viens maintenant à l'ordre du jour de la session. En ce qui concerne le premier point, nous pouvons tous convenir que le désarmement nucléaire est un objectif de longue date de la communauté internationale. Depuis la création des armes nucléaires, leur puissance aveugle et la menace qu'elles représentent pour l'humanité ont été à l'origine de plusieurs initiatives et propositions visant à les éliminer. Cette question a fait l'objet de la résolution 1 (I), qui a affirmé l'objectif de l'élimination des armes atomiques et de toutes les autres armes majeures susceptibles de destruction massive des armements nationaux. Il est regrettable qu'après plus de 70 ans, le désarmement et la non-prolifération nucléaires restent des questions non résolues inscrites à l'ordre du jour de la Commission du désarmement.

Je tiens à réaffirmer la conviction du Brésil que le seul moyen de se prémunir contre les dangers et les risques liés à l'emploi éventuel, intentionnel ou accidentel, d'armes nucléaires, est de les éliminer totalement d'une manière transparente, irréversible et vérifiable, selon un délai défini de façon multilatérale. Le Brésil estime que la Commission devrait axer ses délibérations sur trois aspects importants du désarmement nucléaire : la transparence, l'irréversibilité et la vérification. Les débats portant sur la vérification pourraient notamment s'appuyer sur les principes de la vérification du désarmement convenus en 1988 par la Commission du désarmement des Nations Unies et sur les discussions qui ont lieu dans différentes instances, en particulier dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la

promotion du désarmement nucléaire, qui débutera cette année.

En tant que partie au TNP, le Brésil est fermement attaché à l'objectif de non-prolifération nucléaire. À notre avis, la clef d'un régime de non-prolifération viable consiste à lutter contre les incitations à la prolifération. Toute approche serait illogique si elle portait exclusivement sur la non-prolifération sans tenir aucun compte des progrès nécessaires en matière de désarmement nucléaire, ou de l'insistance avec laquelle certains pays arguent en faveur de la dissuasion nucléaire. La persistance des armes nucléaires accroît les tensions dans le monde entier, nourrit la suspicion et entrave la coopération entre les États. Malheureusement, les réductions limitées opérées jusqu'ici ont été contrebalancées par la poursuite de la modernisation et de l'amélioration qualitative des arsenaux nucléaires, qui ne font que contribuer à la détérioration de l'environnement international en matière de sécurité. Il est difficile d'imaginer que l'on puisse promouvoir la stabilité stratégique par le biais d'un renforcement militaire permanent et irresponsable s'appuyant sur la modernisation des arsenaux d'armes nucléaires et des vecteurs de ces armes. Cela ne nous donne pas un sentiment de sécurité, c'est même tout le contraire. Il importe par conséquent que la Commission examine la question de la modernisation des arsenaux nucléaires dans le cadre de son débat au cours du présent cycle triennal.

L'élimination des armes nucléaires est non seulement une obligation juridique contractée par les États parties au TNP, mais aussi un impératif moral et éthique pour l'ensemble de la communauté internationale. Il convient de noter que le Brésil a participé activement au processus qui a abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes extrêmement fiers et encouragés par les résultats obtenus. Outre le fait qu'il complète le TNP, le Traité d'interdiction va permettre une uniformisation des règles du jeu pour toutes les armes de destruction massive afin que de nouvelles mesures puissent être prises en vue de leur destruction et de leur élimination. Il reflète l'adoption d'objectifs plus concrets et le couronnement des efforts de près des deux tiers des États Membres de l'ONU pour combler un vide juridique qui a permis l'existence d'une ambivalence normative quant à l'acceptation de l'existence des armes de destruction massive les plus destructrices et inhumaines. Nous nous félicitons en particulier de l'appui résolu apporté aux négociations

du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par le lauréat du prix Nobel de la paix, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN) et les plus de 400 entités de la société civile que l'ICAN représente dans le monde entier. Nous nous félicitons de leur appui, qui a été essentiel au succès des négociations.

En ce qui concerne le deuxième et nouveau point de l'ordre du jour, le moment ne pouvait pas être mieux choisi pour appeler l'attention de la Commission sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ces dernières années, nous avons été témoins de plusieurs avancées dans le domaine de l'exploration spatiale qui ont eu de profondes répercussions. Pour le Brésil, l'espace doit rester un lieu dédié à une exploration pacifique et scientifique pour le bien commun de l'humanité. Nous participons régulièrement à des mécanismes multilatéraux de renforcement de la confiance, tels que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui examine les moyens de prévenir la militarisation et l'armement de l'espace. Nous nous félicitons du rapport final du Groupe d'experts gouvernementaux (voir A/68/189), adopté par consensus, en particulier de l'accent mis sur la coopération internationale entre les pays ayant des activités spatiales et les autres.

Cela étant, le Brésil estime que ces mesures ne sauraient remplacer une évolution normative dans le domaine de l'espace, notamment l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il convient à ce propos de rappeler la conclusion du Groupe d'experts gouvernementaux selon laquelle des mesures politiques volontaires peuvent servir de base à l'examen de concepts et de propositions concernant des obligations juridiquement contraignantes. Le Brésil appuie donc les débats portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace au sein de la Commission dans le but de prévenir une telle course aux armements. D'éventuelles recommandations d'un organe multilatéral universel sur le sujet seraient d'une grande utilité pour le nouvel organe subsidiaire sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace de la Conférence du désarmement et pour le Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 72/250. Le Brésil espère que les divers mécanismes de dialogue déboucheront sur des résultats concrets en ce qui concerne cette question de longue date.

Le mécanisme multilatéral pour le désarmement joue un rôle décisif dans la promotion du dialogue et le renforcement de la confiance entre les États, contribuant ainsi à la promotion de la paix et de la sécurité. S'agissant en particulier de la Commission du désarmement, pour ne citer que quelques acquis majeurs de ses sessions passées, nous voudrions insister sur les principes convenus en 1988 concernant la vérification, composante fondamentale de tout traité relatif au désarmement, les directives de 1996 concernant les transferts internationaux d'armes, les directives de 1999 relatives à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et les recommandations de 2017 sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. La situation actuelle en matière de sécurité mondiale est en effet complexe et nombre de défis se profilent à l'horizon. Les membres de la Commission ont cependant pu se mettre d'accord sur des questions spécifiques et adopter des recommandations à des moments critiques. Faisons en sorte qu'il en soit de nouveau ainsi.

M. Gallhofer (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence. Nous nous réjouissons à l'idée de débiter les travaux de ce nouveau cycle sous votre excellente direction et celle des présidents des deux groupes de travail, afin de permettre à la Commission du désarmement des Nations Unies de faire fond sur son premier accord en près de deux décennies, conclu l'année dernière, et de progresser au cours du présent cycle. Il nous appartient de nous acquitter de notre mandat, tel qu'il a été défini lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et de formuler des recommandations concrètes à l'attention de l'Assemblée générale.

L'année écoulée peut être considérée comme un tournant en matière désarmement, en commençant par le premier accord conclu à la Commission du désarmement depuis près de 20 ans et dont le point d'orgue a été l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et l'attribution du prix Nobel de la paix attribué à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires. Fondé sur l'initiative humanitaire issue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, le nouveau Traité place les préoccupations humanitaires au cœur de ses préoccupations, plutôt que des concepts de sécurité abstraits et volontairement indéfinis. La prise de conscience des incidences humanitaires des armes nucléaires suscitée par

l'initiative humanitaire a donné naissance à une très large volonté politique en faveur d'une interdiction de ce type ultime d'armes de destruction massive.

À l'instar de l'accord auquel est parvenu la Commission du désarmement nucléaire de l'ONU, le Traité représente une avancée historique et met fin à une impasse de 21 ans dans l'établissement de normes en matière de désarmement nucléaire depuis l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'entrée en vigueur du Traité est sur la bonne voie et le Parlement autrichien l'a récemment ratifié à l'unanimité, nous permettant ainsi de déposer prochainement notre instrument de ratification. Je saisis cette occasion pour appeler les autres États à signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires afin qu'il puisse entrer en vigueur rapidement.

Parallèlement, nous avons condamné les essais nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée, effectués en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Il existe un risque réel que la persistance d'armes nucléaires, en l'absence de progrès tangibles sur la voie de leur élimination, et que l'accent mis avec insistance sur le fait que les armes nucléaires sont indispensables à la sécurité nationale conduisent les pays en situation de sécurité précaire à conclure qu'ils devraient eux aussi acquérir des armes nucléaires.

Nous sommes également témoins d'un changement de comportement extrêmement inquiétant à l'égard du désarmement nucléaire dans certains milieux. La modernisation, la mise à niveau et l'augmentation des investissements dans les armes nucléaires vont directement à l'encontre de la volonté avouée, voire des engagements pris, de faire progresser le désarmement nucléaire. De nouvelles doctrines de sécurité ont abaissé le seuil d'utilisation des armes nucléaires, et des vecteurs nouveaux et plus rapides réduisent considérablement les temps de réaction, ce qui rend beaucoup plus probables les calculs erronés et les erreurs susceptibles de mettre en péril la survie même de l'humanité. Ces risques sont aggravés par la menace du terrorisme et les nouvelles vulnérabilités aux cyberattaques.

Ce que je viens de mentionner souligne le fait que les armes nucléaires et le danger permanent qu'elles représentent ne peuvent garantir la sécurité. Non seulement la logique qui sous-tend le concept de dissuasion mutuelle et de destruction mutuelle assurée est imparfaite, mais le danger immense que représente la simple existence de ces armes – comme en témoignent

les nombreux accidents et erreurs de calcul du passé – ne fait que croître dans le monde d'aujourd'hui. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un premier pas audacieux vers la réalisation de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, de la part d'une large majorité d'États Membres de l'ONU. Cela s'est fait en appuyant pleinement le régime multilatéral actuel de désarmement et de non-prolifération nucléaires et en parfaite cohérence avec ce dernier.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète le TNP, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et fondement essentiel pour la poursuite du désarmement nucléaire, et contribue à la mise en œuvre de son article VI. Il a en effet toujours été clair que, sans une norme d'interdiction juridiquement contraignante, l'article VI ne pouvait être appliqué. D'autres mesures s'imposent, comme le stipule clairement le Traité. En effet, le Traité autorise à dessein différentes voies, y compris la vérification, afin de tenir compte des différentes exigences des futurs processus de désarmement nucléaire.

La volonté politique clairement exprimée par une large majorité d'États doit également orienter les débats au sein de la Commission du désarmement des Nations Unies et se refléter dans les recommandations que nous avons pour mission de présenter à l'Assemblée générale. Compte tenu de l'évolution dangereuse et inacceptable de la situation dans le domaine des armes nucléaires, l'écrasante majorité des États ne se satisfera tout simplement pas du maintien du statu quo. Nous espérons que, contrairement aux années passées, nous serons en mesure de convenir d'un texte qui reflète notre souhait commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, s'oppose à de nouvelles courses aux armements et place au centre de nos priorités les préoccupations concernant l'avenir de l'humanité, notamment les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Des délibérations et des accords constructifs ici à New York peuvent également aider à orienter les négociations à venir lors de la session du Comité préparatoire du TNP à Genève. L'Autriche demeure pleinement attachée au TNP en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et fondement essentiel pour la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, et élément important du développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Autriche est résolue à faire du respect et de la préservation du TNP une priorité absolue.

Mon pays continue donc de soutenir fermement l'entrée en vigueur rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous attendons avec intérêt les résultats des travaux du Groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un tel traité et espérons obtenir des résultats tangibles dans les meilleurs délais. À notre avis, un traité interdisant la production de matières fissiles, à l'instar du TICE et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, permettra la mise en place d'un régime juridique efficace, nécessaire à la mise en œuvre de l'article VI du TNP.

L'Autriche reconnaît pleinement le droit inaliénable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme le stipule l'article IV du TNP. Mais, dans tous les cas, ce droit doit être exercé dans le respect des normes les plus élevées en matière de sûreté, de sécurité, de gestion des déchets et de non-prolifération. Toutefois, le droit constitutionnel autrichien interdit non seulement les armes nucléaires, mais aussi les installations ayant pour objectif d'obtenir de l'énergie nucléaire par fission nucléaire. Ceci est reflété également dans l'engagement du Gouvernement autrichien à l'égard d'une politique prônant l'abandon du nucléaire, en tenant compte du libre choix du bouquet énergétique. Ce principe fondamental a été reconfirmé dans la résolution 66/288, qui fait sien le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et reconnaît que les activités menées par les pays dans les domaines liés à l'énergie sont très importantes et que la priorité qu'ils leur accordent est fonction des problèmes auxquels ils doivent faire face, des moyens dont ils disposent et des circonstances, notamment de leur bouquet énergétique.

Dans ce contexte, il est évident que toute formulation qui pourrait être interprétée comme encourageant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour la production d'énergie d'une manière générale serait incompatible avec le document susmentionné adopté au niveau ministériel le plus élevé. De plus, comme ma délégation l'a maintes fois souligné au cours du dernier cycle triennal, toute discussion sur ce sujet doit avoir lieu dans les enceintes pertinentes, comme le stipule l'Assemblée générale, en particulier dans sa résolution 1145 (XII) portant sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'Autriche s'aligne pleinement sur la position de l'Union européenne sur les aspects spatiaux. Je voudrais simplement ajouter que l'Autriche est fortement engagée dans le domaine spatial et a l'honneur d'accueillir à Vienne le Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales. Nous espérons que ce cycle débouchera sur des délibérations fructueuses dans ce domaine très important, et nous remercions l'Australie pour son document de travail contenant des propositions initiales, dont nous attendons avec intérêt de débattre.

Enfin, en ce qui concerne les méthodes de travail, comme l'année dernière, nous voudrions lancer une invitation à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement afin qu'il nous fasse bénéficier de son expertise – par exemple par vidéoconférence – comme le prévoit la résolution 61/98. Les exposés d'experts appartenant au monde universitaire, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales ont constitué un élément déterminant et extrêmement utile tout au long des récents processus de désarmement, du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement au Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et, bien entendu, les négociations qui ont abouti au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Il est grand temps pour la Commission du désarmement des Nations Unies de profiter de cette précieuse contribution et de mettre cette importante ressource à notre disposition. Il existe de nombreux moyens d'intégrer ces processus dans la Commission du désarmement. Nous préconisons la tenue continue de délibérations, de présentations pour clarifier les questions liées aux discussions en cours, si la présidence le juge opportun, et la possibilité de prendre la parole à tout moment pendant les délibérations, encore une fois, si la présidence le juge opportun.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt de tirer parti de la dynamique créée par le succès partiel de l'année dernière et de la dynamique actuelle des négociations sur le désarmement pour enregistrer des progrès concrets dans les délibérations de cette année. Nous engageons la Commission à continuer de chercher des moyens d'améliorer ses méthodes de travail et de rendre ses délibérations plus constructives et ciblées.

M. Dev Nath (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux orateurs précédents afin de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la session de fond de 2018 de la Commission du désarmement des Nations Unies. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et les présidents des groupes de travail pour leurs élections, et nous saisissons cette occasion, Madame la Présidente, pour exprimer officiellement notre reconnaissance à votre prédécesseur pour l'excellent travail accompli. Nous remercions également le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement de nous avoir fait partager ses vues et d'avoir exposé les défis et les possibilités qui attendent la Commission au cours de la présente session. Nous nous inspirerons des progrès accomplis l'année dernière par la Commission du désarmement dans le domaine des armes classiques après de longues années d'enlisement.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par la délégation indonésienne.

Nous réaffirmons l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'unique organe délibérant à composition universelle à même de promouvoir et de consolider le consensus sur des questions cruciales relatives à un désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire. L'instabilité croissante de la situation en matière de sécurité dans le monde plaide en faveur d'une revitalisation de l'ensemble du mécanisme de désarmement, notamment pour préserver l'intérêt renouvelé et l'élan suscité par les travaux de la Commission du désarmement.

Le Bangladesh souscrit à l'idée selon laquelle la même priorité doit être accordée au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Le maintien, le déploiement, la modernisation et la prolifération des arsenaux nucléaires font toujours peser de graves menaces sur l'humanité tout entière et sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La distinction artificielle établie entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire continue de créer des divisions dans le cadre de nos efforts collectifs visant à parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires d'une manière globale, transparente, irréversible et vérifiable.

Par conséquent, le Bangladesh est favorable à tout effort constructif visant à développer et à faire progresser les travaux portant sur les instruments et

normes juridiques internationaux relevant du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Nous réitérons notre appui à l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement sur une convention globale sur les armes nucléaires, telle qu'envisagée par la résolution 72/251.

Parallèlement, nous rappelons l'adoption historique, l'année dernière, par l'Assemblée générale du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui stipulait déjà l'interdiction complète et indispensable des armes nucléaires en raison de leurs incidences humanitaires et environnementales potentiellement catastrophiques. En tant que signataire du Traité, le Bangladesh exhorte tous les États Membres à adopter une approche pragmatique à l'égard de cet instrument et à prendre acte de la démarche progressive et inclusive qu'il préconise pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. Nous réaffirmons notre conviction que la mise en œuvre du Traité renforcera encore les objectifs primordiaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment ceux énoncés à son article VI.

Nous soulignons que les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires lors des conférences d'examen du TNP de 2000 et 2010 demeurent valables. Nous exhortons les États à agir en vue de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations juridiques multilatérales pertinentes.

Nous soulignons en outre qu'il importe que les États dotés d'armes nucléaires fournissent des garanties universelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes de non-recours à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes nucléaires. Cette question demeure prioritaire pour nous, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, qui reste la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Nous sommes conscients du rôle crucial joué par les zones exemptes d'armes nucléaires pour faire progresser les deux objectifs que sont le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous soulignons la nécessité pour toutes les parties concernées d'agir de bonne foi pour donner suite aux décisions pertinentes adoptées par consensus lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Nous sommes favorables à l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. En conséquence, nous réitérons notre appel à la Conférence du désarmement pour qu'elle convienne,

sans plus tarder, d'un programme d'action équilibré et global en vue d'entreprendre ses travaux de fond tant attendus. Nous réaffirmons le droit inaliénable de tout État Membre d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le respect des mesures de sûreté, de garanties et de sécurité pertinentes. Sur le plan national, nous sommes résolus à renforcer davantage notre coopération actuelle avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres partenaires internationaux concernés en vue de renforcer notre capacité à respecter cette obligation.

Le Bangladesh souligne qu'il importe au plus haut point de prévenir une course aux armements dans l'espace, lequel constitue le patrimoine commun de l'humanité. Nous appuyons l'attention particulière que la Commission du désarmement des Nations Unies accorde à cette question. Nous avons toujours été favorables à l'ouverture de négociations sur un traité international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, nous considérons que le projet de traité, intitulé « Traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux », présenté par la Fédération de Russie et la Chine, constitue une bonne base pour faire progresser ces travaux. En attendant le début de ces travaux, nous soulignons la nécessité de respecter le régime juridique existant relatif à l'utilisation de l'espace et des autres obligations pertinentes en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Nous attendons avec intérêt la mise en place et les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé par la résolution 72/250 de l'Assemblée générale d'examiner les éléments de fond d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris, notamment, la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, et de faire des recommandations sur ces éléments.

Le Bangladesh reconnaît en outre le droit inaliénable de tous les États Membres d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Parallèlement à notre première incursion dans l'espace avec le lancement imminent de notre propre satellite d'information et de communication, nous déployons tous nos efforts pour devenir membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous sommes convaincus que, sous votre direction, Madame la Présidente, la présente session de la Commission du désarmement des Nations Unies

sera en mesure de faire progresser nos travaux dans la direction souhaitée. Nous vous assurons, Madame la Présidente, de l'appui indéfectible de notre délégation à votre travail et à celui des Présidents des Groupes de travail.

M. Ibrahim (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies à sa session de fond de cette année. Alors que vous dirigez nos travaux, ma délégation est convaincue que votre expérience orientera nos délibérations durant la présente session. Nous vous assurons de notre entière coopération. Je tiens également à exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadrice Gabriela Martinic, de l'Argentine, pour sa direction éclairée et ses contributions. Nous félicitons également les autres membres du Bureau pour leur élection et remercions sincèrement le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement de ses observations.

Le Nigéria s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle prononcée, au nom du Groupe des États d'Afrique, par mon collègue du Nigéria.

Le Nigéria souligne l'importance de la Commission du désarmement, seul organe délibérant spécialisé au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Tout en reconnaissant son utilité et son potentiel en tant qu'instance compétente pour traiter des questions concernant le désarmement nucléaire complet, nous tenons à dire que la Commission du désarmement des Nations Unies doit rationaliser et améliorer ses méthodes de travail pour pouvoir s'acquitter de son mandat, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire, qui est notre priorité absolue, et relever véritablement les défis de la non-prolifération.

Ma délégation se félicite de la conclusion des travaux et de l'adoption par consensus des recommandations sur « Les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques » à la session de 2017 de la Commission du désarmement des Nations Unies, et regrette qu'un consensus n'ait pu être atteint sur le point de l'ordre du jour relatif au désarmement nucléaire. Dans ce contexte, ma délégation espère qu'il sera possible au cours du cycle actuel de formuler des recommandations ambitieuses et dépourvues de toute ambiguïté dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

La persistance des armes nucléaires demeure incontestablement une menace pour l'existence même de l'humanité. Le coût de leur modernisation et de leur entretien est exorbitant et inexcusable, quand on le compare aux ressources que les États consacrent à des projets plus utiles et productifs qui contribuent à la croissance, au développement, à la prospérité et à d'autres activités humaines pacifiques et positives. Ma délégation saisit cette occasion pour souligner à nouveau l'avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de Justice, qui affirme que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Ma délégation tient à souligner que l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) repose sur le strict respect de ses trois piliers : désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Alors que nous entamons les préparatifs de la prochaine conférence d'examen du TNP, qui se tiendra en 2020, ma délégation espère que tous les États Membres concentreront leurs efforts sur le renforcement du TNP grâce à une consolidation véritable de ses trois piliers.

Ma délégation souligne que les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient d'une utilisation délibérée ou d'une explosion non intentionnelle d'armes nucléaires devraient être une raison plus que suffisante pour que tous les États se penchent sur la question de la possession permanente de ces armes. Les armes nucléaires demeurent les agents ultimes de la destruction massive, et leur élimination totale doit constituer l'objectif ultime de tous les processus de désarmement dans le cadre du large éventail des objectifs poursuivis par l'ONU. À cet égard, ma délégation se félicite vivement de l'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ouvert à la signature le 20 septembre 2017. Ma délégation s'enorgueillit d'avoir participé activement au processus qui a conduit à l'adoption du Traité et d'avoir été l'un des premiers pays à signer cet instrument. Notre engagement a été guidé par la position de principe du Nigéria sur la dénucléarisation du monde.

En tant que partie au Traité de Pelindaba, le Nigéria se félicite de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde. Le Traité fait office de bouclier pour le continent africain, notamment en empêchant l'implantation de dispositifs nucléaires explosifs sur le continent et en interdisant

les essais nucléaires. Ce type de mesures pouvant contribuer à l'instauration d'un monde libéré de la peur ou de la possibilité que des armes nucléaires soient utilisées, ma délégation appelle tous les États Membres à appuyer les efforts visant à les appliquer à d'autres régions du monde, notamment au Moyen-Orient.

Le Nigéria ne cesse de souligner la nécessité des utilisations pacifiques de l'espace et tient, à ce propos, à rappeler qu'il importe d'empêcher la militarisation de l'espace pour préserver la paix et la sécurité dans l'intérêt de l'humanité tout entière. À cet égard, nous appuyons fermement la négociation d'un traité visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et l'adoption de mesures provisoires de transparence et de confiance à cette fin.

Le Nigéria est résolu à utiliser ses capacités en sciences spatiales à des fins de développement. Pour cela, nous avons lancé plusieurs projets de développement, dont certains comprennent, notamment, un indice de sensibilité à la désertification, une analyse dissymétrique de la population et une évaluation des émissions de carbone. Le Nigéria est fermement convaincu que les techniques spatiales offrent d'immenses possibilités tant aux pays développés qu'aux pays en développement et, à cet égard, l'ONU doit encourager un accès égal et non discriminatoire à l'espace, quels que soient les niveaux de développement social, économique ou scientifique.

Le Nigéria tient à souligner les efforts déployés par les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en ce qui concerne leur contribution aux mesures de désarmement et le règlement des problèmes à venir. Ma délégation prend note de la précieuse contribution du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en particulier des efforts qu'il déploie pour mettre en place un programme solide de renforcement des capacités et fournir une assistance technique à de nombreux États du continent africain. Ma délégation promet d'œuvrer résolument à la réalisation du mandat de la Commission du désarmement, tel qu'il a été défini à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ma délégation promet d'œuvrer sans relâche à la réalisation du mandat de la Commission du désarmement, comme l'a souligné la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et de la Conférence du désarmement.

Enfin, alors que nous entamons un nouveau cycle et que nous entamons nos délibérations dans les jours à venir, ma délégation continue d'espérer que les États Membres feront preuve de souplesse dans leur manière d'aborder la tâche qui les attend.

La séance est levée à 12 h 45.